



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 048 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 26 mai 2015

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 26 mai 2015

• (1110)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Je déclare la séance ouverte et je remercie nos invités d'être là aujourd'hui. Nous accueillons par vidéoconférence M. LeBlanc, de la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick. Nous accueillons aussi en personne M. Cusson, de la Fédération du saumon atlantique.

Comme vous le savez, nous étudions la pêche récréative au Canada. Généralement, nous accordons environ 10 minutes aux invités pour présenter une déclaration préliminaire ou formuler des remarques, puis nous passons à une période de questions et de réponses. Je vous demande d'essayer de vous en tenir à des réponses concises, puisque les membres sont limités par des contraintes temporelles. Je vous demande de respecter cette consigne afin que nous puissions vous poser le plus de questions possible.

Cela dit, je ne sais pas exactement qui veut y aller en premier, M. Cusson ou M. LeBlanc? Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de procéder dans un ordre précis.

Monsieur LeBlanc, si vous voulez bien commencer, M. Cusson suivra. La parole est à vous dès que vous êtes prêt.

M. Charles LeBlanc (président, Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick): Merci, monsieur Weston.

Merci beaucoup, mesdames et messieurs.

Le Nouveau-Brunswick a la chance de se trouver sur le bord de l'océan Atlantique, emplacement géographique qui nous offre une multitude d'occasions de pêche toute l'année, que ce soit la pêche à l'éperlan sur glace, suivie de la pêche ou de la pêche à la ligne au saumon noir, puis le retour de l'omble de fontaine anadrome. Comme vous voyez, de saison en saison, les occasions et les espèces changent.

Nous pouvons maintenant pêcher le bar rayé, suivi du retour du roi des rivières, le saumon sauvage de l'Atlantique, que nous espérons chaque année en grand nombre. Durant l'été, beaucoup de Néo-Brunswickois pêchent le maquereau ou la morue à la turlutte, le long de nos côtes. Dans nos eaux intérieures, nous avons la chance de rencontrer de nombreuses espèces. Nous comptons 22 espèces de poisson. En outre, la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick offre un programme de champions de pêche à la ligne dans le cadre duquel nous contrôlons les activités de pêche à la ligne partout dans la province. Nous demandons aux pêcheurs à la ligne de nous envoyer des photos des poissons relâchés, et nous essayons ainsi d'obtenir le poids et la longueur des différentes espèces actuellement visées par notre programme, soit l'anguille, le saumon de l'Atlantique, le saumon confiné aux eaux intérieures, l'omble de fontaine, le poisson-chat et beaucoup d'autres.

Toutes ces occasions de pêche sont fortement imprégnées de traditions, et elles ont toutes une grande importance économique pour notre province. En effet, les gens construisent des chalets le

long des cours d'eau, ils construisent des camps. Ils achètent de l'équipement nautique et de l'équipement de pêche et de pêche à la ligne. La Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick a demandé à Gardner Pinfold de produire un rapport en 2010. Le rapport a révélé que, à lui seul, le saumon de l'Atlantique valait 255 millions de dollars et fournissait 3 800 équivalents temps plein d'emploi dans l'est du Canada. Et ce sont les données de 2010. Ce n'est qu'une des espèces pour lesquelles nous avons réussi à obtenir des chiffres exacts. Si vous additionniez ces résultats à ceux de toutes les autres espèces dans notre province, vous verriez à quel point ces poissons sont importants sur le plan financier.

Selon moi, les principales menaces à la pêche récréative sont liées à l'environnement. Il y a les changements climatiques sur lesquels nous n'avons aucun contrôle... en fait, il y a là matière à débat. Que nous puissions contrôler ou non les changements climatiques, nous devrions essayer de faire mieux en tant qu'humains. Si nous avons un impact sur les changements climatiques, nous devrions adopter de meilleures pratiques. Nous devons aussi protéger nos rivières, contrôler les pratiques dans le secteur forestier et trouver de nouvelles techniques d'envasement. Nous devons faire très attention à ce que nous faisons autour de nos réseaux hydrographiques.

Le problème au Nouveau-Brunswick, c'est qu'il y a des espèces envahissantes. Les gens déplacent les poissons. Ce problème n'est pas nouveau. Les gens déplacent des poissons, et une bonne partie des espèces que nous avons maintenant dans la province, comme l'achigan à petite bouche, sont des espèces introduites par l'homme. Ces espèces se retrouvent dans des cours ou des plans d'eau, où, historiquement, il n'y en avait pas. Les gens déplacent donc les poissons. À ce sujet, prenons l'exemple du lac Miramichi, où vivent maintenant des achigans à petite bouche, ce qui est peut-être très préjudiciable pour les saumons de l'Atlantique qui viennent se reproduire dans la région du lac Miramichi. Les espèces envahissantes sont un gros problème.

Actuellement, nous constatons un déclin des populations de saumon de l'Atlantique. Tout ce que j'aimerais vous dire, c'est que nous faisons tout ce que nous pouvons. Je tiens à remercier la ministre Shea pour les récentes mesures qu'elle a prises afin de créer un conseil composé de personnes très qualifiées chargées d'examiner la situation des stocks de saumon de l'Atlantique et de trouver des solutions immédiates. Cette année, au Nouveau-Brunswick, tous les saumons de l'Atlantique pêchés seront relâchés, aucun ne sera conservé. Je sais qu'une bonne partie des membres de mon groupe gardent leurs prises. C'est pour nous une tradition; nos familles apprécient le poisson sauvage, mais tout le monde doit participer. Les stocks sont bas, alors nous devons contribuer pour aider à les augmenter. À ce sujet, je remercie la ministre de sa compréhension.

C'est à peu près tout. Je suis heureux d'avoir été invité ici aujourd'hui pour vous parler de ce sujet. C'est important pour notre province. J'espère que vous trouverez des façons de nous aider dans le cadre de vos délibérations.

Le président: Merci beaucoup, monsieur LeBlanc.

Monsieur Cusson, la parole est maintenant à vous.

M. Charles Cusson (directeur des programmes au Québec, Fédération du saumon Atlantique): Merci, monsieur le président. Je vais essayer de tout dire dans le temps qui m'est accordé.

Je suis le directeur des programmes au Québec de la Fédération du saumon atlantique. Nous avons présenté un mémoire qui, si j'ai bien compris, a été traduit.

Au nom de la FSA, je veux profiter de l'occasion pour remercier le comité, qui nous permet de présenter certains faits et de formuler certaines recommandations sur l'importance de la pêche sportive du saumon sauvage de l'Atlantique dans l'est du Canada.

Je veux vous parler ce matin de qui nous sommes en tant qu'organisation, de l'importance du saumon sauvage de l'Atlantique, de la situation des populations sauvages, de certains enjeux liés à la gestion des ressources, des recherches sur la mortalité élevée en milieu marin et des pêcheries du Groenland et de Saint-Pierre et Miquelon.

La FSA a été créée en 1948, à Montréal. Nous réalisons des activités de recherche, de promotion et de sensibilisation publique...

• (1115)

Le président: Monsieur Cusson, je dois vous interrompre un instant.

Monsieur Cleary.

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Je crois comprendre que la présentation de M. Cusson n'est pas dans les deux langues officielles. Je suis désolé de l'apprendre, mais je crois qu'il y a une version anglaise. Pouvons-nous au moins obtenir une copie de la version anglaise?

Le président: Il faut obtenir un consentement unanime. Est-ce ce que vous cherchez à obtenir?

Y a-t-il un consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président: Il n'y a pas de consentement.

Merci, monsieur Cleary.

Monsieur Cusson, veuillez poursuivre.

M. Charles Cusson: Merci.

Nous réalisons des activités de recherche, de promotion, de sensibilisation publique et d'extension communautaire pour lutter contre les menaces qui pèsent sur le saumon durant tout son cycle de vie. Nous comptons sept conseils régionaux et 125 organisations affiliées un peu partout en Amérique du Nord.

Notre service de recherche compte cinq biologistes à temps plein. Nous possédons des capacités de recherche de renommée internationale, nous avons publié de nombreux articles scientifiques dans des revues avec comité de lecture et nous sommes invités à participer à des programmes locaux, nationaux et internationaux d'échange scientifique.

Nos principaux programmes de recherche visent la survie en mer du saumon sauvage de l'Atlantique et les interactions entre le saumon de l'Atlantique et les poissons qui s'échappent des parcs d'aquaculture. Nous réalisons aussi des recherches sur la faisabilité de l'aquaculture d'eau douce sur terre en enceintes closes en coopération avec le Conservation Fund's Freshwater Institute, en Virginie-Occidentale. En outre, nous faisons aussi la promotion des avantages de la remise à l'eau des poissons vivants dans le cadre de

la pêche à la ligne dans toutes les régions du Canada où il y a du saumon de l'Atlantique.

En ce qui concerne la valeur du saumon sauvage de l'Atlantique, comme M. LeBlanc l'a dit il y a quelques minutes, en 2010, nous avons demandé à Gardner Pinfold de réaliser une étude socioéconomique sur la valeur du saumon de l'Atlantique. Compte tenu du fait que, de 1985 à 2009, le budget du MPO a diminué de 75 % — lorsqu'on tient compte de l'inflation —, le montant réel est passé de 24 millions à 12 millions de dollars. Par ailleurs, l'étude Pinfold a révélé que, en 2010, les ONG comme la nôtre et d'autres, aussi, ont dépensé 15 millions de dollars, ce à quoi s'ajoutent plus 12 millions de dollars d'investissements en nature, pour réaliser des activités liées à la conservation du saumon.

L'étude a aussi permis de calculer la valeur de la pêche récréative en tant que telle, qui est évaluée à 115 millions de dollars. Comme M. LeBlanc l'a indiqué plus tôt, cela crée aussi beaucoup d'emplois dans les régions, qui ont besoin d'un développement économique durable.

L'étude s'appuyait sur un échantillon de 1 324 pêcheurs à la ligne et de 995 non-utilisateurs des ressources dans le Canada atlantique et au Québec. Il est ressorti de l'étude que 80 % des non-utilisateurs étaient favorables à un investissement allant de 4,50 \$ à 12,50 \$ par ménage payant de l'impôt. On parle ici de personnes qui ne pêchent même pas. Leur soutien était cependant conditionnel à la réalisation de programmes de restauration qui sont fondés sur des valeurs économiques, intrinsèques et écologiques.

Le budget de 12 millions de dollars du MPO est très inférieur aux retombées de 105 millions de dollars dont bénéficie le public canadien. Lorsque les stocks de saumon seront rétablis, la valeur du saumon sauvage de l'Atlantique pourrait très bien dépasser la valeur de 2010.

Pour ce qui est de la situation actuelle de nos populations, nous avons récemment reçu le rapport du Conseil international pour l'exploration de la mer de 2014, qui confirme ce que nous savions déjà au sujet des terribles montaisons de l'année dernière. L'estimation totale touchant les gros saumons reproducteurs d'Amérique du Nord pour 2014, c'est que les stocks ont diminué de 13 % comparativement à 2013 et qu'ils étaient inférieurs aux limites de conservation minimales établies pour les gros saumons d'Amérique du Nord. Les retours nord-américains étaient près des niveaux planchers historiques pour le Québec, les régions du Saint-Laurent et de Scotia-Fundy et les États-Unis. En fait, l'année dernière, seulement 30 % des 60 rivières évaluées — soit 18 rivières sur 60 — respectaient les limites de conservation minimales.

Pour mettre les choses en perspective, une limite de conservation minimale est le seuil calculé après les prises des pêcheurs à la ligne et des membres des Premières Nations et en dessous desquelles, selon les biologistes, les stocks de saumon ne doivent pas tomber. Pour obtenir une montaison durable des saumons, le nombre de saumons en frai doit toujours rester au-dessus des limites de conservation minimales. Dans la région de Miramichi, par exemple, où, historiquement sont produits 20 % du saumon de l'Atlantique en Amérique du Nord, l'année dernière, on a seulement atteint 69 % des exigences minimales de frai pour le sud-ouest et seulement 21 % pour le nord-ouest.

Au minimum, on ne devrait pas pêcher de saumons des populations qui ne dépassent pas les limites de conservation minimales.

En ce qui concerne les questions liées à la gestion des ressources, le Canada surveille moins de 10 % des rivières où il y a du saumon de l'Atlantique, ce qui est insuffisant pour prendre des décisions efficaces en matière de gestion.

• (1120)

Il faut fonder les attributions aux pêcheries sur la santé des différentes populations de saumons et leur capacité de maintenir en permanence une montaison dans une rivière donnée. Des progrès ont été réalisés en vue de réduire le nombre de permis assortis d'un droit de prise dans le secteur de la pêche récréative, mais le MPO et le Québec continuent de délivrer de tels permis pour la pêche à la ligne de saumons de populations qui ne respectent pas les limites de conservation minimales.

L'un des enjeux touchant la gestion, c'est celui des déclarations. L'année dernière, 105 tonnes de saumons ont été pêchées au Canada, dont 51 tonnes dans le cadre de la pêche récréative, 53 tonnes pour la pêche autochtone et 1,6 tonne pour la capture accessoire dans le cadre des activités de pêche à la truite des résidents du Labrador. Il s'agit d'une diminution comparativement aux 135 tonnes de 2013.

Durant le sommet sur le saumon de Listuguj de 2014 — auquel j'ai participé —, on a fourni des données révélant que les récoltes de la pêche du saumon de l'Atlantique sur la rivière Restigouche avaient été sous-estimées. On a formulé des recommandations d'amélioration touchant la production de rapports de pêche, qui incluent l'obligation de produire des rapports, le besoin de sonder les retours et la mise en place d'un système pour lier la production des rapports et l'achat de permis.

Une recommandation que nous avons récemment formulée consisterait à améliorer la déclaration des prises par les Autochtones et les pêcheurs à la ligne en interdisant la redélivrance d'étiquettes ou de permis aux personnes qui n'ont pas déclaré leurs récoltes l'année précédente. C'est quelque chose qu'on tente de mettre en place pour les pêcheries du Groenland; j'en reparlerai dans un instant.

L'application des règles est un autre aspect important de la gestion. Nous avons déterminé que, en 2013, 24 tonnes de saumon n'ont pas été déclarées, et il s'agit très probablement d'une sous-estimation. Nous recommandons une augmentation des activités de surveillance, de protection et d'application de la loi touchant la pêche illégale du saumon dans les rivières, les estuaires et le long des côtes.

La Politique de conservation sur le saumon atlantique sauvage, que le gouvernement a adoptée en 2009, est un plan directeur pour la conservation du saumon de l'Atlantique. Le seul problème, c'est qu'il n'y a jamais eu de financement. Par conséquent, la politique ne peut pas être appliquée.

Nous recommandons la réalisation d'un examen indépendant des progrès réalisés relativement à l'atteinte des objectifs de la Politique de conservation sur le saumon atlantique sauvage, l'établissement d'un plan d'action pour cerner les priorités en matière d'application, l'application de délais et un financement approprié.

En ce qui a trait à la recherche, dans le milieu marin, à la lumière des conseils du CIEM à l'intention de l'OCSAN, le fait qu'il continue à y avoir peu de saumons en Amérique du Nord — malgré d'importantes diminutions des activités de pêche et le fait que la production de saumoneaux est relativement stable dans le nombre limité de rivières contrôlées — vient renforcer les conclusions selon lesquelles des facteurs ont un impact sur la survie des saumons durant leur première et leur deuxième années en mer, ce qui a un impact à la baisse sur les stocks de saumons de l'Atlantique.

Par conséquent, nous recommandons d'accroître les ressources, le personnel et le financement des recherches sur les faibles taux de survie en milieu marin du saumon de l'Atlantique, de façon à ce que le Canada puisse contribuer de façon plus importante aux activités du CIEM et du conseil de recherche de l'OCSAN sur le saumon de l'Atlantique et à d'autres programmes de recherche en cours sur la mortalité en milieu marin, comme le programme de suivi de la FSA.

Enfin, en ce qui concerne le Groenland et Saint-Pierre et Miquelon, le gouvernement du Groenland procède à une pêche très abusive du saumon, surtout depuis 2012, lorsqu'il a mis sur pied une pêcherie. De 2002 à 2011, les prises du Groenland sont inférieures à 20 tonnes, et les récoltes étaient destinées à la consommation personnelle. Cela a changé en 2012, lorsque le gouvernement du Groenland a annoncé qu'il en avait assez de voir les parties à l'OCSAN, comme le Canada, se permettre d'importantes prises.

Au cours des dernières années, les prises du Groenland ont toujours été composées de 80 à 95 % de saumons nord-américains, la plupart étant évidemment canadiens. La récolte totale de saumons déclarée par le Groenland a augmenté, passant de 34 tonnes en 2012, à 47 tonnes, en 2013, puis à 58 tonnes, en 2014. À cela s'ajoutent probablement environ 10 tonnes de prises non déclarées. Un groupe de surveillance et de contrôle de l'OCSAN qui travaille en collaboration avec des représentants du Groenland a déterminé qu'on sous-estime très probablement le niveau de prises non déclarées.

Les activités de pêche commerciale sont réalisées par environ 320 pêcheurs professionnels, qui présentent, chaque année, une demande pour obtenir un permis gratuit. Ce permis leur permet de pêcher à l'aide de 20 filets maillants de 70 mètres à la fois. En 2013, seulement 66 des 320 pêcheurs ont déclaré les résultats de leurs activités.

• (1125)

Nous recommandons de renforcer l'influence canadienne et ses efforts de diplomatie pour réduire et contrôler la pêche de saumons canadiens par les pêcheurs du Groenland, d'améliorer la gestion des pêcheries de saumons canadiennes — pour donner l'exemple au Groenland —, de travailler proactivement et en collaboration avec le Groenland — de façon bilatérale et par l'intermédiaire de l'OCSAN —, de limiter les prises du Groenland à un maximum de 20 tonnes destinées à la consommation personnelle et de travailler de façon proactive tant bilatéralement que par l'intermédiaire d'OCSAN, pour surveiller et contrôler de façon efficace les pêcheries de saumon du Groenland.

Enfin, pour ce qui est de Saint-Pierre et Miquelon, on y pêche des stocks mixtes de saumons, principalement d'origine canadienne. Ces récoltes ont atteint 5,3 tonnes en 2013; ce sont donc les plus importantes depuis la mise en place du système de déclaration en 1970. Il s'agissait de 588 grands saumons et 1 764 petits saumons. Les recherches génétiques préliminaires révèlent que 37 % de ces poissons venaient de la région de Gaspé, au Québec, 34 %, de Terre-Neuve, 22 %, des Maritimes — y compris la région de Miramichi —, et 7 %, de la Haute-Côte-Nord du Québec. La France a toujours refusé de se joindre à l'OCSAN pour ce qui est de Saint-Pierre et Miquelon. Si la France était membre de l'OCSAN, il pourrait y avoir de meilleures discussions et une meilleure planification en vue de contrôler les activités de pêche qui s'y déroulent. À ce sujet, nous recommandons de travailler de façon proactive et bilatérale avec la France afin qu'elle se joigne à l'OCSAN pour représenter Saint-Pierre et Miquelon ou qu'il soit possible de contrôler les activités de pêche grâce à des accords conclus directement entre le Canada et la France.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Cusson.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Nous allons commencer par M. Cleary.

M. Ryan Cleary: Merci, monsieur le président, et merci aux témoins.

Je suis le député de St. John's South—Mount Pearl, à Terre-Neuve-et-Labrador. Au cours des 25 dernières années, en tant que journaliste, puis de député, j'ai été témoin de beaucoup de changements liés à la pêche au saumon, tant du côté de la pêche récréative que de celui de la pêche commerciale. En 1991, quand on a appliqué un moratoire sur la pêche commerciale du saumon de l'Atlantique, nous croyions que cela allait permettre le rétablissement des stocks de saumon. Ce n'est pas arrivé. Tout récemment — cette semaine, en fait —, on a appris aux actualités que Terre-Neuve-et-Labrador adoptait une politique de pêche avec remise à l'eau dans les rivières de la province — un peu comme ce qui se fait déjà dans d'autres endroits comme le Nouveau-Brunswick —, ce qui est du jamais vu à Terre-Neuve-et-Labrador. C'est une première. Nous comprenons, comme vous venez de le dire, que les saumons ne reviennent pas de la mer. Je suis sûr, comme vous venez aussi de le dire, que c'est en partie en raison des activités de pêche dans le corridor de Saint-Pierre au sud de Terre-Neuve. C'est aussi le résultat, comme vous l'avez mentionné, des 58 tonnes de prises du Groenland, auxquelles s'ajoutent probablement 10 autres tonnes découlant d'activités de braconnage. Et à cela s'ajoutent les récoltes du Groenland et des Autochtones.

Comme vous le savez, monsieur Cusson, nous sommes des députés fédéraux. Une de mes principales préoccupations, dans le dossier, c'est de savoir si oui ou non... vous avez mentionné un certain nombre de préoccupations d'un point de vue fédéral lié au fait que les rivières canadiennes ne sont pas contrôlées. Moins de 10 % des rivières le sont. Je crois avoir entendu dire que le budget du MPO a été réduit de moitié. Vous avez aussi souligné qu'il faut accroître les activités d'application. Vous avez aussi mentionné le financement d'un examen indépendant ou d'un plan d'action.

Ma question concerne précisément le rôle de Pêches et Océans Canada, qui doit faire tout ce qu'il peut pour s'assurer que nos stocks de saumon de l'Atlantique sont aux niveaux où ils devraient l'être. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Je sais que, il y a un certain nombre d'années, il y a eu la Commission d'enquête Cohen sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser. On constate une disparition du saumon de l'Atlantique dans les rivières de la côte Ouest depuis des décennies. Certains des problèmes sont connus — comme vous l'avez mentionné —, mais on ne fait rien pour les régler. Ma question précise porte sur le rôle du gouvernement fédéral et ce qu'il peut faire de plus pour s'assurer que nos stocks de saumon de l'Atlantique sont là où ils devraient être.

• (1130)

M. Charles Cusson: Le MPO pourrait redevenir le partenaire de recherche qu'il a déjà été, je dirais, durant les années 1980, lorsque les niveaux de financement étaient beaucoup plus élevés. En tant qu'ONG, nous avons réalisé beaucoup de recherches sur le milieu marin pour essayer de découvrir le « lieu du crime » — c'est une expression que nous utilisons souvent — dans l'océan. Nous nous sommes beaucoup intéressés aux rivières. Nos organisations affiliées dans toutes les provinces ainsi que nos conseils ont appuyé les travaux que nous avons réalisés dans les rivières. Je crois que nous comprenons assez bien ce qui s'y passe, mais il reste quand même

beaucoup de choses à éclaircir. Parfois, les activités d'exploitation forestière ne sont pas réalisées dans les règles de l'art, et cela a assurément un impact sur l'environnement d'eau douce du saumon. Cependant, nous savons que c'est dans les estuaires et en eaux salées que meurent la majeure partie des saumons. Afin de trouver le lieu du crime, nous faisons un suivi de jeunes saumons et de saumons adultes depuis un certain nombre d'années. Nous commençons à avoir une meilleure idée en raison de...

M. Ryan Cleary: Je dois vous arrêter, monsieur Cusson.

Je me permets de rappeler à nouveau ce qu'a dit le président: nous avons seulement quelques minutes, alors je dois vous demander d'aller directement à l'essentiel.

Qu'est-ce que Pêches et Océans Canada peut faire de plus pour s'assurer que nos stocks de saumon de l'Atlantique sont aux niveaux appropriés?

M. Charles Cusson: Il faut recommencer à participer aux activités de recherche en milieu marin.

M. Ryan Cleary: Pouvez-vous préciser de quelle façon il pourrait le faire?

M. Charles Cusson: Le ministère pourrait appuyer nos activités de recherche en milieu marin: le suivi des jeunes saumons et des saumons adultes.

Nous avons une bonne idée du chemin emprunté par les jeunes poissons pour retourner au Groenland. Nous commençons aussi à avoir une bien meilleure idée du chemin que les poissons adultes empruntent lorsqu'ils quittent les rivières et cela est en raison des percées technologiques que nous avons pu mettre à profit. Cependant, ce sont des activités très coûteuses.

M. Ryan Cleary: Pouvez-vous y attribuer une valeur monétaire, monsieur?

M. Charles Cusson: Pour vous donner une idée, les étiquettes satellites que nous utilisons pour suivre un poisson adulte coûtent chacune 2 500 \$, mais elles nous permettent de connaître la trajectoire exacte des poissons.

Nous savons combien de temps ils restent le long de l'île d'Anticosti, combien de temps il leur faut pour partir de là et se rendre au détroit de Belle-Isle et où ils terminent leur périple à l'ouest du Groenland.

M. Ryan Cleary: Lorsque vous parlez d'un examen indépendant et d'un plan d'action, parlez-vous d'un examen indépendant du rôle joué par le MPO relativement au saumon de l'Atlantique?

M. Charles Cusson: Pour commencer, selon moi, la première chose qu'il faut faire, c'est de mettre en place un cadre de financement afin qu'on puisse appliquer la politique. Un examen était prévu en 2014, ce qui en aurait marqué le cinquième anniversaire. Cependant, la politique n'a jamais été appliquée.

Il faut trouver l'argent nécessaire pour appliquer la politique et prendre les mesures qu'elle prévoit, ce qui aurait un effet bénéfique sur les saumons.

M. Ryan Cleary: Vous avez mentionné que la pose d'une étiquette sur un saumon coûte 2 500 \$, mais, d'un point de vue plus global, combien d'argent faudrait-il pour que Pêches et Océans Canada soit en mesure de faire son travail et de protéger les stocks de saumon?

M. Charles Cusson: Il faut rétablir les niveaux de financement des années 1980.

M. Ryan Cleary: Et à combien s'établissaient-ils comparativement à maintenant?

M. Charles Cusson: Comparativement à maintenant... La dernière donnée que j'ai eue relativement au saumon de l'Atlantique, c'est environ 12 millions de dollars, et c'est bas. Si je peux retrouver le montant... Vous avez mentionné 24 millions de dollars.

M. Ryan Cleary: Alors il faudrait doubler le budget du MPO pour le faire passer de 12 à 24 millions de dollars?

M. Charles Cusson: Dans le passé, le MPO faisait certaines choses, qui étaient complémentaires à nos travaux.

Par exemple, lorsque nous avons mis en oeuvre notre petit programme de suivi, il mettait certains de ses bateaux à notre disposition afin que nous puissions réaliser nos activités de recherche. Ces bateaux partaient en mer de toute façon, alors il s'agissait d'une contribution en nature assez facile à faire.

S'il pouvait recommencer à faire ce genre de choses et investir des fonds afin de devenir un vrai partenaire dans le cadre d'activités de conservation du saumon et de recherche, cela nous aiderait à comprendre exactement la situation.

M. Ryan Cleary: La conservation du saumon de l'Atlantique est évidemment critique à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Maritimes et au Québec. Je crois que nous faisons notre part du point de vue de la rétention, de notre système d'étiquetage et de tout le reste. Cependant, c'est difficile à accepter lorsqu'on sait que le saumon est pêché dans le corridor de Saint-Pierre et que, par exemple, le Groenland en pêche probablement environ 70 tonnes.

Je sais que vous avez décrit ce que le Canada pourrait faire de plus pour remettre le Groenland à sa place et demander à la France de devenir un partenaire de l'OCSAN, mais dans quelle mesure le MPO et le gouvernement du Canada devraient-ils durcir le ton dans ce dossier? On dirait que nous nous trouvons à un tournant.

• (1135)

M. Charles Cusson: C'est effectivement le cas.

Si nous essayons de demander à d'autres personnes d'adopter tel ou tel comportement, nous ne pouvons pas nous en tenir à de belles paroles; nous devons prêcher par l'exemple.

Ce que je veux dire, c'est que nous devons réduire nos récoltes à tous les niveaux jusqu'à ce que nous puissions comprendre exactement ce qui se passe. Nous croyons très fermement à la gestion individuelle des rivières, mais si nous voulons adopter un tel modèle de gestion, il faut avoir des données sur ces différentes rivières afin de pouvoir prendre de bonnes décisions de gestion.

Plus tôt, j'ai dit que seulement 10 % de nos rivières sont contrôlées ou évaluées, alors nous ne pouvons pas faire une bonne évaluation de la situation. Jusqu'à ce que nous obtenions des résultats concrets quant à la réduction de nos récoltes, il sera difficile de rencontrer des gens de l'autre côté de l'Atlantique et de leur demander de faire la même chose.

M. Ryan Cleary: Merci, monsieur.

Le président: Il vous reste une minute. Une minute.

[Français]

M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD): Monsieur Cusson, ce que vous avez dit au sujet de Saint-Pierre-et-Miquelon était intéressant.

À votre connaissance, de quelle façon le fait que la France ne soit pas membre de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord nous empêche-t-il de travailler avec elle? Est-ce

que la diplomatie canadienne en fait autant qu'elle le devrait pour amener la France à faire partie de l'OCSAN?

M. Charles Cusson: À ce que je sache, jusqu'à maintenant, la pression diplomatique exercée par le Canada sur la France pour qu'elle adhère à l'OCSAN n'est pas aussi forte que celle qu'exercent les gens de l'OCSAN. Si la France faisait partie de l'OCSAN, elle serait régie par les mêmes règles que les autres pays signataires de l'entente.

M. François Lapointe: Si je comprends bien le raisonnement, nous devons faire mieux pour pouvoir dire à nos partenaires: voici ce que nous faisons et s'il vous plaît, faites aussi bien que nous. Mis à part ce que nous faisons, s'il y avait une diplomatie plus forte qui amènerait Saint-Pierre-et-Miquelon à participer à l'OCSAN, ce serait quand même une amélioration. Or selon vous, l'effort diplomatique n'est pas suffisant pour arriver à cet objectif.

M. Charles Cusson: C'est exact.

M. François Lapointe: C'est quand même assez sérieux.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Lapointe.

Madame Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, messieurs, de vos exposés ce matin. Ils ont été très intéressants.

Je crois que c'est il y a deux ou trois mois que le comité a décidé d'étudier la pêche récréative au Canada. Si je ne m'abuse, il s'agit d'une question sur laquelle le comité ne s'était jamais penché. Les membres du comité avaient beaucoup de questions, et nous estimions qu'il fallait trouver des réponses.

Nous avons rencontré des témoins de partout au pays et nous avons entendu des choses différentes d'une région à l'autre. Mais ce qui nous intéresse vraiment, c'est l'impact culturel et économique de la pêche récréative dans les différentes régions du pays. Qui s'y adonne? Y en a-t-il plus ou moins qu'avant? La pratique de la pêche récréative est-elle stable? De quelle façon gère-t-on les stocks de poissons? Pourrait-on assurer une meilleure gestion de façon à améliorer la pêche récréative?

Monsieur LeBlanc, j'aimerais vous poser une question, s'il vous plaît. Vous avez parlé longuement de votre organisation, la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick, et vous avez mentionné de nombreuses espèces de poissons, qui sont pêchées de façon récréative. Vous avez mentionné 22 espèces, et ce, si je ne m'abuse, seulement dans les eaux intérieures. Vous avez aussi parlé d'un programme de champions de pêche à la ligne. Pouvez-vous nous fournir des explications et des précisions à ce sujet? Nous dire de quoi il retourne et de quelle façon votre organisation participe, si c'est vous qui avez mis le programme en oeuvre, s'il est fondé sur un modèle qui vient d'ailleurs ou si c'est quelque chose de novateur que vous avez mis en place et en quoi cette initiative est liée à la pêche récréative ou peut l'améliorer?

•(1140)

M. Charles LeBlanc: La Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick n'a rien inventé. Il s'agit d'une initiative mise en place par le ministère des Ressources naturelles de la province durant les années 1990, si je ne m'abuse. Il s'agissait d'un outil promotionnel. La province voulait encourager les gens à pêcher la truite ou d'autres espèces. La principale espèce pêchée dans notre province, c'est l'omble de fontaine, et nous voulions enlever un peu de pression sur cette espèce. Il y avait d'autres personnes qui pêchaient d'autres espèces. La province voulait pousser les gens à pêcher des espèces de poissons différentes. Dans le cadre de cette initiative, nous donnons un prix — un chapeau, une épinglette ou quelque chose d'autre en guise de reconnaissance — aux pêcheurs à la ligne: le pêcheur capturait un poisson, prenait une photo et nous donnait certaines données sur le poisson. On pouvait ainsi obtenir des données scientifiques comme la longueur, la taille et le poids. C'était l'objectif initial du programme.

Les choses ont évolué, et, actuellement, nous demandons aux gens de ne pas conserver les poissons et de les remettre à l'eau. Notre nouvelle proposition, c'est que nous remettons aux pêcheurs un prix un peu plus intéressant s'ils remettent les poissons vivants à l'eau, mais nous voulons quand même obtenir les données dont nous avons besoin, les données biologiques. Nous demandons donc aux gens de relâcher le poisson pour qu'il puisse continuer à vivre et mordre à l'hameçon à nouveau, puis être encore relâché. Voilà pour ce qui est de la façon dont ce programme fonctionne.

Vous avez demandé si la pêche gagne en popularité. Eh bien, oui. Les gens veulent un contact avec la nature. Tous les groupes que je connais tentent d'éloigner les enfants des ordinateurs et de leur faire découvrir la nature. La pêche est une activité familiale. Les femmes y participent aussi maintenant. Il y a des entreprises à Moncton qui investissent actuellement dans le domaine. Demain, un important magasin de détail ouvre ses portes dans notre région. C'est un magasin qui vend de l'équipement de pêche et de chasse et qui vise les familles.

La pêche n'est pas une activité en voie de disparition. Elle n'est pas en déclin. C'est une activité merveilleuse, que nous apprécions, ici, au Nouveau-Brunswick. Les membres de mon groupe s'intéressent principalement à la pêche du saumon et de la truite, mais, du côté marin, il y a plein d'autres types de pêches auxquelles s'adonnent les familles.

Alors oui, je crois que la pratique de cette activité est en hausse. Nous réalisons ce petit programme pour essayer d'encourager les gens à s'y adonner davantage.

C'est tout ce que je peux vous dire à ce sujet.

Mme Patricia Davidson: Merci beaucoup de la réponse. Je suis heureuse de vous entendre dire que la pratique de la pêche récréative est en hausse et que les gens s'y adonnent en famille. Je crois que c'est une très bonne activité familiale, à laquelle ma famille s'adonne depuis des années.

Il est évident que nous voulons aussi promouvoir la pêche auprès des jeunes enfants. Votre organisation fait-elle quelque chose de précis pour intéresser les jeunes? Par exemple, cette fin de semaine, j'amène mon petit-fils dans une écloserie locale, où il y a un petit étang à poissons. On montre aux enfants comment pêcher au lancer. Ils peuvent capturer un poisson, puis ils le relâchent. L'écloserie organise de tels événements deux ou trois fois par année.

Organisez-vous vous aussi des choses du genre?

M. Charles LeBlanc: Notre organisation réalise un programme qui s'appelle *Becoming an Outdoors Woman*. Le 15 juin, durant une fin de semaine, 70 femmes participeront à différentes activités en plein air. La pêche est l'une de ces activités; que ce soit la pêche à la mouche ou à l'appât, elles pratiqueront les deux. Elles en parlent. C'est une activité réservée aux femmes.

Notre association compte 24 clubs à l'échelle de la province. Bon nombre d'entre eux organisent des camps pour les enfants. Ces clubs amènent des enfants dans des camps et les initient aux types de pêche à la ligne propres à leur région de la province: dans le nord, la pêche peut avoir lieu sur un lac ou dans un petit ruisseau. Les associations tentent de faire participer des enfants qui, sinon, n'auraient peut-être pas l'occasion de s'adonner à de telles activités, que ce soit pour des raisons économiques ou autres. Il y a des mécanismes en place au sein de nos différents groupes qui réalisent ce genre d'activité.

En fait, ils offrent aussi des programmes destinés aux familles. Si les familles s'adonnent déjà à ce genre d'activité, on n'a pas à les motiver. Notre aide n'est pas requise lorsqu'un membre de la famille fait déjà bien les choses. Nous encourageons les adultes à amener les enfants avec eux. Lorsque nous voyons une mère et un père avec leurs enfants, eh bien, c'est la situation parfaite.

•(1145)

Mme Patricia Davidson: C'est bien.

Vous avez aussi parlé de certaines menaces précises dans votre région. Vous avez parlé d'environnement et d'espèces envahissantes. J'aimerais, si c'est possible, que vous nous en disiez plus sur ces deux sujets. Si je ne m'abuse, l'une des espèces envahissantes dont vous avez parlé est l'achigan à petite bouche.

M. Charles LeBlanc: C'est malheureux. L'achigan à petite bouche est un très bon poisson de pêche sportive dans la région de St. John et le sud-est de la province. Il est là depuis des centaines d'années. C'est une espèce indigène à notre province, mais les gens l'ont déplacé ailleurs dans la province, dans des lacs ou des zones où il ne devrait pas se trouver, parce qu'il menace des espèces indigènes de saumon. Nous ne savons pas encore quelles seront les répercussions. Nous ne savons pas en combien de temps. Nous savons seulement que le saumon n'est pas conçu — il n'a pas les traits génétiques nécessaires — pour se défendre contre ce nouveau prédateur. C'est quelque chose qui nous préoccupe. La Loi sur les pêches a changé, et nous n'avons pas les moyens réglementaires de résoudre le problème. Notre saumon de l'Atlantique est menacé dans un lac en particulier, et nous n'avons pas les outils réglementaires pour éliminer ce poisson.

Le MPO et le ministère des Ressources naturelles tentent de contenir ces poissons depuis maintenant cinq ans, et nous constatons qu'il y a de plus en plus de jeunes chaque année. Il y a moins de poissons dans le lac, mais plus de petits poissons, ce qui signifie qu'ils se reproduisent encore. Le plan d'éradication de pêche à l'électricité et de pêche aux filets maillants ne fonctionne pas. Nous devons les éradiquer chimiquement. Nous devons éliminer cette menace dans la région de Miramichi. Je peux difficilement vous dire que, d'un côté, la présence de l'achigan à petite bouche est bénéfique dans une région, parce que ce poisson est très plaisant à pêcher; c'est une pêche de niveau mondial. Je ne suis pas de cet avis, mais je connais des personnes qui pratiquent cette pêche sportive. Pas moi, mais je sais que cela existe. Je ne dis pas que ce n'est pas une pêche excellente, mais de déplacer ces poissons d'une région à une autre pourrait être préjudiciable pour notre saumon de l'Atlantique, qui a déjà de la difficulté en mer actuellement. En mer, il y a un problème, et, ici, nous constatons que, dans la région vierge, les rivières sont saines, mais que nous ne pourrions peut-être pas éliminer la menace si nous ne le faisons pas bientôt.

Donc ce...

Mme Patricia Davidson: D'accord.

M. Charles LeBlanc: Je suis désolé.

Mme Patricia Davidson: Je voulais vous poser une autre question. Vous avez mentionné que, au départ, votre programme de champions de pêche à ligne a été créé par un ministère provincial, le MRN.

M. Charles LeBlanc: C'est exact.

Mme Patricia Davidson: Nous savons que la gestion des pêches récréatives au Canada est une responsabilité partagée des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Quelle est votre évaluation de la coordination des stratégies fédérales et provinciales?

M. Charles LeBlanc: Je crois que les choses se passent bien au Nouveau-Brunswick. Nous faisons ce que nous pouvons, mais — comme M. Cusson l'a dit — le MPO n'est peut-être pas aussi actif qu'avant ou bien il n'a plus les ressources pour contribuer davantage. Les représentants du ministère hésitent lorsque nous leur demandons d'en faire plus ou de mettre... Ils n'ont pas de ressources. Ce n'est pas les gens le problème, c'est le financement. Le gouvernement fédéral doit financer davantage la gestion du saumon en particulier. Dans les eaux intérieures, c'est un peu plus facile. Nous nous en occupons. Nous faisons la promotion de la remise à l'eau. Nous établissons les limites, et tout semble fonctionner. Nous veillons au maintien de saines populations de truite en santé.

Les pêcheries en eau douce sont différentes, et ce domaine semble relever de l'échelon provincial. Nous avons des lois qui sont favorables aux poissons. Les poissons sont encore là. Nous ne procédons pas à des améliorations. Nous réalisons un programme d'ensemencement. Nous ensemencons des lacs qui n'ont pas... Nous offrons un soutien dans les lacs fermés. Nous y introduisons des poissons que les gens peuvent pêcher. Il y a plus d'occasions de pêche, mais les ombles de fontaine ne sont pas ensemencés. Ils ne bénéficient d'aucun soutien. Ces populations sont durables. Le saumon est la seule espèce problématique, et le MPO doit en faire plus, comme il le faisait avant. Il n'y a plus de camions sur place pour la pêche à l'électricité. Les compressions ont eu un impact négatif important sur les recherches au Nouveau-Brunswick.

• (1150)

Le président: Merci, madame Davidson.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos témoins et à les remercier de l'information qu'ils nous fournissent. Je crois moi aussi que notre étude est très importante.

Monsieur LeBlanc, si je vous ai bien compris, vous dites que des espèces fondamentalement envahissantes donnent lieu à des activités de pêche commerciale ou sportive dans une région, mais deviennent des espèces envahissantes dans une autre. C'est certainement une situation très problématique. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus sur ce que nous devons faire en réaction aux espèces envahissantes et à la lumière des changements climatiques en général. Ce sont deux choses que vous avez mentionnées. J'aimerais que vous nous en disiez plus.

Aussi, quelle est votre opinion de la pêche récréative avec remise à l'eau? Croyez-vous qu'un programme de pêche avec remise à l'eau diminuera le nombre de personnes qui pêchent? J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

M. Charles LeBlanc: Ce n'est pas mon opinion. En fait, ce l'est: je suis d'accord avec ce que vous avez dit sur l'environnement.

J'imagine que, pour ce qui est de l'environnement, la question consiste à savoir si nous admettons le réchauffement climatique. Dans l'ensemble, je ne crois pas que nous puissions changer quoi que ce soit. Peut-on faire quelque chose au sujet du réchauffement climatique? Notre climat change. Il semble changer. Pouvons-nous faire quelque chose? Personnellement, je crois que nous pourrions mieux faire du point de vue des émissions. Nous devrions essayer de faire quelque chose, si c'est possible. La question du climat est épineuse. Pouvons-nous faire quelque chose? Je n'en suis pas sûr.

Vous avez soulevé un très bon point au sujet de la pêche avec remise à l'eau. Mon groupe s'oppose à ces pratiques. On peut bien demander aux pêcheurs d'utiliser des hameçons sans ardillon; cela n'a aucun impact sur les poissons. On ne tue pas les poissons, qu'il y ait un ardillon ou non.

La pêche avec remise à l'eau va-t-elle sauver le secteur de la pêche? Je ne crois pas que cette pratique était préjudiciable. Selon la réglementation, je pouvais remettre à l'eau un poisson, et ce, que j'aie utilisé un hameçon avec ardillon ou non.

Nous nous opposons à cette pratique parce que nous perdons des adeptes, qui optent plutôt pour les rivières. En ce qui concerne les systèmes des réserves de l'État, je sais pertinemment qu'il y a eu une importante diminution du nombre de demandeurs. Les gens disent: « Eh bien, si je ne peux pas conserver les poissons que je pêche, je ne vais pas acheter un permis. » Je suis sûr que les ventes de nos permis de pêche au saumon diminueront cette année. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de pêche au saumon à la ligne. Cela signifie que les gens ne voient pas pourquoi ils devraient payer pour un permis s'ils doivent remettre à l'eau toutes leurs prises.

La période de vente des permis n'est pas terminée, alors je ne peux pas vous donner un nombre définitif. Nous le saurons seulement l'année prochaine. Mais je peux vous dire dès maintenant qu'il y aura une augmentation du nombre de permis de pêche à la truite. Au Nouveau-Brunswick, il y a deux options. En effet, les gens peuvent pêcher la truite à faible coût et, s'ils pêchent accidentellement un saumon, ils n'ont qu'à le remettre à l'eau. Je prévois que c'est ce qui se produira.

Cependant, en ce qui concerne les modifications apportées à la réglementation, M. Cusson a souligné le fait qu'il faut prêcher par l'exemple. Je suis d'accord avec lui. Nous ne pouvons pas pêcher du poisson et demander aux autres d'arrêter, tandis que nous continuons. Il a raison sur ce point.

Je suis dans une position où j'essaie de promouvoir la pêche et la pêche à la ligne. Il doit y avoir des gens qui pêchent dans les rivières. Les gens qui vont sur les rivières, ces enfants qui vont à la pêche, ce sont les conservationnistes de demain. S'ils n'y vont pas, le sort des rivières ne leur importera pas. Il y a un aspect social à la pêche à la ligne. C'est un peu accaparer la rivière, la faire sienne et la défendre à tout prix.

Si les gens ne vont plus sur les rivières pêcher le poisson à la ligne pour leur consommation personnelle, y aura-t-il plus de poissons? Je ne crois pas que ce sera le cas. Si nous perdons ces pêcheurs à la ligne et s'il n'y a plus d'enfants qui vont à la pêche, ce sera bien plus préjudiciable que toutes les répercussions des changements climatiques mondiaux et de la remise à l'eau des poissons.

Il faut s'assurer que les gens continuent d'aller sur les rivières; c'est important. C'est ce que nous essayons de dire. Il faut remettre les poissons à l'eau. Ils reviendront, et nous pourrons les pêcher à nouveau. C'est vrai, mais s'il n'y a plus personne sur les rivières qui regarde ce qui se passe, qui en prend possession, qui a à l'oeil la pollution et les sociétés forestières... Le MPO ne peut pas appliquer la loi à lui seul. Il faut qu'il y ait des gens sur les rivières.

Vous avez soulevé un très bon point, monsieur MacAulay.

• (1155)

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Monsieur Cusson, vous avez mentionné le fait que le financement des recherches scientifiques sur le saumon s'élevait à 24 millions de dollars dans les années 1980 et qu'il s'élève maintenant à 12 millions de dollars.

M. Charles Cusson: C'est le budget général du MPO pour le saumon de l'Atlantique.

L'hon. Lawrence MacAulay: Cependant, je ne crois pas que c'est de 24 millions de dollars que nous avons besoin. En effet, c'est 30 millions de dollars — la valeur réelle en dollars, bien sûr — qu'il faut consacrer à la recherche. Maintenant — et corrigez-moi si j'ai tort —, je crois que cet argent vaut beaucoup moins aujourd'hui et que vous en avez besoin de beaucoup plus que dans les années 1980.

M. Charles Cusson: Je suis d'accord.

L'hon. Lawrence MacAulay: En ce qui concerne les limites de conservation minimales dans les rivières, vous ai-je bien entendu dire que seulement 10 % des rivières sont contrôlées?

M. Charles Cusson: Oui.

L'hon. Lawrence MacAulay: Est-ce simplement parce que nous n'avons pas suffisamment d'argent ou parce que les gens ne sont pas au bon endroit? Qu'est-ce qui ne va pas? C'est ce qui a causé le déclin, j'imagine, de la pêche.

M. Charles Cusson: Oui, en partie.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que, comme c'est le cas pour le saumon de l'Atlantique, les rivières, les environnements d'eau douce sont très dynamiques. Dans certaines rivières, on peut compter les poissons en faisant de la plongée en apnée, faute d'un meilleur terme. Les biologistes se rendent en amont de la rivière, puis ils la descendent en comptant les poissons, parce que l'eau est aussi claire que l'eau dans mon verre. Dans d'autres rivières, l'eau est sombre, et on ne peut pas procéder ainsi.

Dans certaines rivières, nous sommes chanceux, et il y a des passes à poisson, des passes migratoires. Nous pouvons compter un à un chaque poisson qui passe par là. Dans d'autres rivières, on ne peut pas compter les poissons parce qu'il y en a trop, alors, très

souvent, dans le passé, on a fondé certaines décisions sur la réussite de la pêche à la ligne.

Mais nous savons tous que le nombre de poissons pêchés est habituellement beaucoup plus bas que le nombre de poissons réellement présents dans la rivière.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez tout à fait raison.

Vous avez mentionné, bien sûr, le problème du Groenland et de Saint-Pierre et Miquelon. Malheureusement, j'estime que, pour les gouvernements canadiens successifs, le poisson n'a pas toujours été une grande priorité. Il ne l'est toujours pas, et nous devons nous assurer qu'il le devienne. Qu'est-ce que les gouvernements doivent faire pour convaincre des pays comme le Groenland...?

Cependant, je peux comprendre, d'un côté, mais, selon moi, ce qu'il fait est inapproprié.

Prenons le thon rouge de l'Atlantique qui est pêché au filet; il s'agit d'une source migratoire. Je suis sûr que vous le saviez. Si nous réalisons des efforts de conservation, que nous pêchons à la ligne, que nous limitons les prises à une et demie par bateau et que nous faisons tout dans les règles de l'art, et qu'eux, de leur côté, utilisent beaucoup de filets ailleurs, là où les bancs passent, cela va à l'encontre de ce que nous faisons ici. Je peux comprendre ce que M. Cleary a dit à ce sujet.

C'est extrêmement malheureux. C'est difficile pour les pêcheurs de thon de l'Île-du-Prince-Édouard d'avoir à limiter leurs prises. Je crois que c'est très difficile pour les gens d'avoir à pêcher moins de saumons, parce que des pays comme le Groenland et Saint-Pierre et Miquelon ont décidé de faire essentiellement à leur tête. En fait, nous ne sommes même pas sûrs de tout ce qu'ils prennent. S'agit-il de 58 tonnes? Peut-être en prennent-ils 70 tonnes. C'est probablement le cas.

M. Charles Cusson: Et probablement plus.

L'hon. Lawrence MacAulay: Et c'est probablement encore plus.

Qu'est-ce que le gouvernement peut faire? C'est une question qui pourrait dépasser le cadre du gouvernement fédéral. Qu'est-ce que les gouvernements peuvent faire pour indiquer aux pays que nous n'allons plus accepter la situation? Il y a des mesures qui, si des choses se passent ailleurs dans le monde, pourraient convaincre des gouvernements de se ranger à notre avis. C'est tout simplement injuste de laisser le Groenland agir ainsi.

M. Charles Cusson: Eh bien, pour commencer, les gens du Groenland, d'après ce que j'en sais, ont un droit reconnu à l'échelle mondiale de pêcher dans leurs eaux territoriales. Fondamentalement, nous n'y voyons pas un problème, mais...

L'hon. Lawrence MacAulay: Puis-je vous interrompre, monsieur? Ils peuvent pêcher dans leurs eaux territoriales, mais s'il s'agit d'une source migratoire à laquelle nous avons tous droit — et il faut conclure des accords, nous tous... La planète est en train de devenir un endroit beaucoup plus petit, et nous devons tous interagir avec d'autres pays. Je me demande simplement quels conseils vous pourriez fournir au comité pour convaincre les pays non seulement de respecter leur loi nationale — ce n'est pas assez —, mais de réfléchir à la conservation des stocks. J'aimerais que vous répondiez précisément à cette question.

• (1200)

M. Charles Cusson: Au bout du compte, il faudrait une certaine volonté politique pour que les gens des deux côtés de l'Atlantique comprennent qu'il s'agit d'une ressource commune. Il y a un débat constant quant à savoir à qui les poissons appartiennent. Sont-ils à nous lorsqu'ils sont dans nos rivières ou le restent-ils lorsqu'eux les pêchent au large de leur côte? Je crois que, pour la survie des espèces, les gens devront se réunir et s'entendre pour assurer la survie des poissons.

Une chose qui pourrait aider, c'est que, parfois, des ententes particulières peuvent être conclues relativement à d'autres sujets ou d'autres espèces.

L'hon. Lawrence MacAulay: On peut s'entendre sur tout le reste.

M. Charles Cusson: Je sais que les Groenlandais ne pêchent pas seulement le saumon de l'Atlantique. Il y a très probablement certaines espèces qui sont une source de controverse pour d'autres pays, y compris le Canada, et on pourrait peut-être régler le problème avec une mise en garde, et trouver une façon, par exemple, d'aider la cause du saumon.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacAulay. Votre temps est écoulé.

Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci.

Je crois que le défi lié à la conservation du saumon de l'Atlantique est terriblement difficile compte tenu du cycle de vie des espèces. Je crois vraiment que le Canada a plus de droits sur ces poissons que quiconque. Le pays qui produit les poissons doit avoir plus de droits que les autres.

C'est un peu comme la sauvagine. Le Canada produit la majeure partie de la sauvagine d'Amérique du Nord, et la plupart des activités de conservation de la sauvagine sont réalisées ici, au Canada. Encore une fois, j'affirme haut et fort que le Groenland a beaucoup moins de droits sur ces poissons que le Canada, compte tenu du fait que, essentiellement, ce sont nos poissons qu'il pêche.

Quelle est la situation des stocks de saumon de l'Atlantique au Labrador et dans le nord du Québec? Nous semblons toujours parler du golfe du Saint-Laurent, de la région de Miramichi et de ce genre d'endroit. Qu'en est-il du Labrador et du nord du Québec?

M. Charles Cusson: Les régions plus au nord sont confrontées à un plus grand défi en raison du fait que l'accès est plus difficile. D'après ce que j'en sais, aucune évaluation appropriée n'est réalisée dans les rivières du nord du Québec. Au Labrador, la rivière Sand Hill a été dotée d'une barrière de dénombrement. Vous devez me pardonner; ma spécialité est la situation québécoise, mais je sais aussi ce qui se passe dans les autres régions où il y a du saumon. À ma connaissance, la seule barrière de dénombrement au Labrador est celle de la rivière Sand Hill, et on utilise les résultats de cette rivière pour extrapoler sur ce qui se passe dans d'autres rivières. On manque de renseignements permettant de prendre des décisions appropriées en matière de gestion.

M. Robert Sopuck: Bien sûr.

J'ai été très intrigué par ce que vous avez dit au sujet de la survie en milieu marin. À la lumière des recherches que vous avez réalisées et des recherches dont vous avez eu vent, quels sont les facteurs précis qui contribuent à la mortalité du saumon de l'Atlantique en pleine mer?

M. Charles Cusson: Comme je l'ai mentionné, tout commence durant les deux premières années du cycle de vie du poisson, lorsqu'il quitte sa rivière natale et qu'il passe en eaux salées. Ces deux premières années sont celles où il sera confronté à ses plus gros défis, de la prédation des cormorans ou des phoques ou encore du bar rayé dans les estuaires, à la prédation par des prédateurs en pleine mer qui n'étaient pas nécessairement là il y a 20, 30 ou 40 ans, et dont la présence découle des changements climatiques et de ce genre de choses.

Ce qui est sûr, c'est que nous avons commencé à cartographier la route empruntée par les jeunes saumons dans le cadre des activités limitées de suivi que nous faisons. Dans un monde parfait, nous ferions le suivi de plus de saumoneaux, de plus de rivières, pour brosser un tableau plus détaillé. Cependant, nous croyons sincèrement que, si nous pouvons augmenter la quantité de recherches que nous réalisons dans l'océan en collaboration avec tous nos partenaires, nous irons au fond de cette affaire. Ce qui se passe de l'autre côté de l'océan est un important facteur qui constitue un défi pour la survie de cette ressource.

M. Robert Sopuck: Récemment, le ministre a créé un groupe de travail sur la conservation du saumon de l'Atlantique, et votre organisation en fait partie. Le groupe a formulé des recommandations à court terme, et je crois qu'il travaille encore sur certaines recommandations à plus long terme. Pouvez-vous nous parler du travail précis fait par le groupe du travail, et j'imagine que la FSA appuie les travaux réalisés par le groupe?

M. Charles Cusson: Nous étions heureux de voir les mesures prises par la ministre Shea et aussi la façon dont le comité a été mis sur pied; il réunissait des représentants de toutes les provinces. Il était composé de personnes très crédibles et bien informées, qui ont beaucoup d'expérience scientifique liée à la conservation du saumon. Le groupe réunissait aussi des représentants d'organisations comme celles de M. LeBlanc.

Certaines mesures provisoires ont été présentées à la ministre Shea, et elle y a donné suite. Le problème, actuellement, en ce qui concerne une partie de cette directive, c'est que les rivières Restigouche, Matapédia et Kedgwick sont des rivières frontalières avec le Nouveau-Brunswick et le Québec. Par conséquent, jusqu'à nouvel ordre, les personnes qui se trouvent du côté néo-brunswickois de la rivière Restigouche doivent remettre à l'eau toutes leurs prises et utiliser un seul hameçon sans ardillon. Par contre, quelqu'un du côté du Québec peut conserver un saumon de l'Atlantique et utiliser un seul hameçon avec ou sans ardillon ou même un hameçon double avec ardillon. Nous espérons pouvoir obtenir une certaine harmonisation avant lundi prochain, qui marque le début officiel de la saison.

Un autre problème potentiel dans cette région, c'est que les activités d'application de la loi et de surveillance sont déficientes. La nature humaine étant ce qu'elle est, certaines personnes ne sont évidemment pas heureuses d'avoir à remettre à l'eau tout ce qu'elles pêcheront cette année du côté néo-brunswickois, alors il pourrait y avoir un peu d'abus. Cependant, sans mesures appropriées d'application de la loi ou de surveillance, ce sera très difficile de contrer cette tendance.

• (1205)

M. Robert Sopuck: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sopuck.

Messieurs, au nom du comité, je vous remercie d'avoir pris le temps de rencontrer les membres du comité, d'avoir communiqué vos points de vue et d'avoir répondu aux questions des membres. Nous avons vraiment apprécié votre présence et nous vous remercions d'avoir pris le temps d'être là aujourd'hui.

Nous allons suspendre la séance quelques minutes, le temps que notre prochain groupe de témoins se prépare.

Merci.

• (1205)

(Pause)

• (1210)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Je tiens à remercier nos invités de se joindre à nous aujourd'hui et d'avoir pris le temps de venir ici malgré leurs horaires chargés pour rencontrer les membres du comité. Vous savez très certainement que nous étudions la pêche récréative au Canada, et nous avons vraiment hâte d'entendre ce que vous avez à dire. J'imagine que le greffier vous a informés que nous vous accordons environ 10 minutes pour présenter un exposé ou des remarques ou formuler des commentaires au nom d'une organisation, après quoi nous passerons à la période des questions des membres du comité. Je vous demande de répondre aux questions de la façon la plus concise possible puisque les membres sont limités par des contraintes temporelles.

À ce sujet, monsieur Hambrook, je crois que vous allez être le premier à parler au nom de l'Association du saumon de Miramichi, et que vous, monsieur LeBlanc, vous allez ensuite présenter un exposé au nom du Conseil de gestion du bassin-versant de la rivière Restigouche. Est-ce exact? M'entendez-vous bien?

M. Brian Moore (vice-président, Association du saumon de Miramichi inc.): Pas parfaitement.

Je suis Brian Moore. J'allais faire les présentations, d'accord?

Le président: Certainement, allez-y.

M. Brian Moore: Bonjour, monsieur le président et membres du comité.

Merci beaucoup de l'occasion que vous nous donnez de présenter nos remarques. Je m'appelle Brian Moore, je suis le vice-président de l'Association du saumon de Miramichi, à Saint John. Je suis accompagné aujourd'hui de Mark Hambrook, président et biologiste principal de l'ASM. Je suis aussi accompagné de Bud Bird, président émérite de l'ASM. Bud a été ministre des Ressources naturelles pour la province du Nouveau-Brunswick lorsqu'il était député provincial de Fredericton. En outre, il a aussi été député fédéral de Fredericton. Actuellement, il est le commissaire canadien de l'OCSAN. Il a aussi déjà été membre de votre comité.

Nous sommes aussi accompagnés de David LeBlanc. David est un représentant du Conseil de gestion du bassin-versant de la rivière Restigouche Inc. Je crois que nous allons laisser Bud parler, si vous êtes d'accord, monsieur le président.

Le président: C'est parfait, mais essayez de ne pas oublier que nous avons aussi certaines contraintes temporelles. Tout membre de votre côté qui veut parler est tout à fait libre de le faire.

M. J.W. Bird (président émérite, Association du saumon de Miramichi inc.): Merci beaucoup, monsieur le président.

On m'a demandé de présenter une déclaration préliminaire au nom de l'Association du saumon de Miramichi. J'ai joint trois graphiques et une page de statistiques à mon mémoire. Apparemment, vous ne les avez pas encore, mais je vous y renvoie pour consultation future.

Le premier graphique — le graphique 1 — illustre le déclin des grands saumons de deux ans en mer, qui viennent en Amérique du Nord en provenance de leurs aires d'alimentation autour du Groenland — il s'agit principalement des grandes femelles reproductrices, qui portent en elles les oeufs de la prochaine génération —, de 1970, quand 900 000 poissons venaient en Amérique du Nord, à aujourd'hui. Au cours des dernières années, on en compte plus ou moins 100 000. Il s'agit d'une réduction de près de 90 %.

Le deuxième graphique présente les mêmes populations de grands et de petits saumons pour la même période. Cette population a atteint un plafond de 1,8 million de poissons en 1974. Elle a ensuite diminué et est passée à moins de 600 000 poissons en 2009. Il s'agit d'une réduction de plus de 65 % durant cette période.

Pour ce qui est de la rivière Miramichi en tant que telle, le petit graphique 3a illustre les populations, tandis que la feuille de données statistiques 3b contient les chiffres. On ne peut pas comparer ces chiffres aux totaux nord-américains, parce que, jusqu'en 1984, on procédait à une importante pêche commerciale dans les provinces maritimes. Cette pêche commerciale s'est poursuivie à Terre-Neuve jusqu'en 1992. Par conséquent, une comparaison directe n'est pas possible, mais je vous renvoie aux statistiques de la rivière à partir d'environ 1992, moment à partir duquel la montaison de la rivière Miramichi a chuté, passant d'un total de près de 190 000 poissons, en 1992, à 17 744 poissons qui sont revenus en 2014, l'année dernière. Il s'agit de la plus petite montaison de saumon de l'histoire de la rivière Miramichi.

Depuis longtemps, le saumon de l'Atlantique est un symbole culturel, économique et environnemental pour les Canadiens de l'Atlantique. Il a aussi de tout temps été très important à la survie des colons, comme source d'alimentation et, dans l'ancien temps, comme bien marchand, qui était troqué contre d'autres biens essentiels.

Dans ces temps très anciens, des navires en bois étaient construits grâce aux arbres des forêts vierges avant d'être envoyés en Europe, et la première cargaison était habituellement du saumon salé. Au cours des décennies subséquentes, les stocks de saumon de l'Atlantique ont beaucoup diminué en Amérique du Nord et ils ne sont jamais revenus à leurs niveaux d'antan, malgré une consommation réduite et les efforts accrus de conservation.

Le territoire du saumon a lui aussi diminué. Le saumon est maintenant sur la liste des espèces en voie de disparition aux États-Unis, dans la baie de Fundy et le long de la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse. Récemment, on a aussi proposé d'ajouter le saumon de l'Atlantique à la liste des espèces menacées dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

Les stocks dans la région de l'Atlantique sont maintenant à des plateaux records, ce qui, cette année, a poussé le gouvernement fédéral à adopter une politique de prise et de remise à l'eau pour la pêche à la ligne. Cette politique est en vigueur seulement au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse durant la saison 2015.

Depuis longtemps, la rivière Miramichi est la plus importante rivière productrice de saumon de l'Atlantique en Amérique du Nord et l'une des meilleures rivières à saumon du monde. Il n'y a pas de barrage dans son bassin hydrologique, aucune mine fonctionnelle et aucun grand pollueur; on y fait très peu d'agriculture; elle se trouve donc dans un environnement naturel, ce qui lui a permis de devenir ce qu'elle est devenue. Le bassin hydrologique de la rivière compte peu de résidents. Il s'agit principalement de terres forestières, ce qui fait en sorte que la qualité de l'eau est bonne. Si les saumons ne peuvent pas survivre ici, dans la rivière Miramichi, il est peu probable qu'ils réussissent à le faire dans d'autres rivières, où il y a beaucoup d'autres facteurs environnementaux néfastes. Cependant, même ici, sur la rivière Miramichi, le climat change, et il faut prendre des mesures fondamentales pour maintenir et améliorer le processus de frai productif.

Selon nous, les principaux problèmes sont essentiellement dans l'océan, mais, d'ici à ce qu'on les règle, il faut mettre en place une stratégie globale de rétablissement pour protéger et soutenir les populations dans nos rivières et nous assurer que, chaque année, de nouvelles générations de saumoneaux partent pour la mer. Jusqu'à ce que le mystère de la mortalité du saumon dans l'océan soit élucidé, il faut déployer tous les efforts possibles sur la rivière Miramichi, la rivière Restigouche et les autres rivières de frai où les probabilités de réussite sont les plus élevées.

L'Association du saumon de Miramichi a été créée il y a 62 ans pour promouvoir la préservation du saumon de l'Atlantique. Au fil du temps, elle a vraiment réussi à faire comprendre l'importance de la conservation, ce qui a mené assez directement à l'arrêt des activités de pêche commerciale dans les Maritimes, en 1984. De plus, l'ASM a constamment ramassé des fonds pour aider le MPO à réaliser des recherches. Elle a aussi travaillé en collaboration avec les universités et d'autres organisations sans but lucratif pour réaliser des études semblables. De plus, en 1997, elle a acquis la plus vieille éclosérie du Canada — qui appartenait au MPO —, à South Esk. Nous assumons la responsabilité de tenter d'assurer la durabilité des stocks de saumons sauvages dans le bassin hydrologique de la rivière Miramichi depuis ce temps. Actuellement, l'ASM dépense environ 1 million de dollars par année pour réaliser sa mission de conservation.

•(1215)

Cependant, tandis que les stocks de saumon continuent de diminuer, il y a beaucoup de frustration parmi les conservationnistes de partout. Les retours de 2014 étant les plus bas jamais vus, l'ASM a uni ses forces l'automne dernier avec la Fédération du saumon atlantique pour exiger du gouvernement du Canada qu'il produise un plan d'action pour sauver le saumon sauvage de l'Atlantique. Par la suite, en 2015, la ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Gail Shea, a créé un comité consultatif ministériel chargé d'examiner de façon approfondie la situation du saumon sauvage dans l'Est du Canada et de lui prodiguer des conseils sur les mesures à prendre pour renverser la tendance à la baisse des stocks de saumon des 50 dernières années.

Même si l'on reconnaît depuis longtemps l'importance culturelle et environnementale du saumon de l'Atlantique, sa disparition serait aussi très préjudiciable du point de vue économique. Dans un rapport sur la valeur de la pêche récréative du saumon de l'Atlantique, la firme de consultants Gardner Pinfold estime que le saumon de l'Atlantique crée potentiellement 3 316 équivalents temps plein par année et génère plus de 128 millions de dollars en dépenses, partout où il est présent en Amérique du Nord. Uniquement pour la rivière Miramichi, on parle de 637 équivalents temps plein et de plus de

20 millions de dollars en dépenses par année. Compte tenu des difficultés actuelles dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, cet impact équivaut facilement à celui de deux nouvelles usines de fabrication comptant chacune plus de 300 employés. Vous voyez bien à quel point il s'agit d'un important moteur économique.

En plus de la création récente du comité consultatif ministériel, qui a maintenant terminé ses audiences et qui prépare actuellement ses recommandations au MPO, une coalition bénévole a vu le jour ici même, au Nouveau-Brunswick. Elle réunit des représentants de groupes de conservation, d'importants industriels et des scientifiques universitaires et vise à cerner précisément les problèmes et à proposer des solutions, qui viendront compléter les mesures que prendra le gouvernement.

Il convient de signaler que, même si le gouvernement fédéral doit diriger les activités de rétablissement des stocks de saumon sauvage de l'Atlantique, vous, au Parlement, n'êtes pas seuls. Il y a des partenaires très motivés qui possèdent l'expertise, le dévouement et les ressources nécessaires pour appuyer le gouvernement fédéral et travailler en collaboration avec lui pour réaliser un tel plan de rétablissement du saumon sauvage de l'Atlantique. L'Association du saumon de Miramichi est un partenaire important de la coalition, et nous sommes prêts à travailler avec tous les intervenants concernés pour sauver cette précieuse ressource.

Merci.

•(1220)

Le président: Merci, monsieur Bird.

Monsieur LeBlanc, est-ce qu'un autre membre du groupe doit prendre la parole?

M. David LeBlanc (directeur exécutif, Conseil de gestion du bassin-versant de la rivière Restigouche inc.): Oui, je vais m'adresser au comité au nom du Conseil de gestion du bassin-versant de la rivière Restigouche.

Pour commencer, je veux présenter notre organisation. Le Conseil de gestion du bassin-versant de la rivière Restigouche est un comité interprovincial dont la mission est de travailler en collaboration avec différents partenaires pour protéger et conserver le saumon de l'Atlantique dans le bassin-versant de la rivière Restigouche, qui est située moitié-moitié au Québec et au Nouveau-Brunswick. Le bassin compte cinq rivières importantes: les rivières Matapédia et Patapédia, au Québec, et les rivières Kedgwick, Little Main Restigouche et Upsalquitch, au Nouveau-Brunswick.

Il y a différentes structures de gestion de la pêche récréative au saumon de l'Atlantique. Il s'agit principalement de camps de pêche privés qui possèdent des baux ou des permis de pêche dans des eaux privées. De plus, surtout au Québec, il y a des eaux publiques où l'on a mis en place un système de loterie ainsi que des eaux libres où les pêcheurs doivent payer des frais d'accès quotidiens.

Pour ce qui est des camps de pêche privés, il y a 23 camps de pêche en tout dans les rivières mentionnées. Par exemple, un bail de pêche d'une durée de 10 ans payé à la province du Nouveau-Brunswick coûte environ 541 000 \$ par année. Le résumé d'une étude sur la contribution économique des camps de pêche au saumon le long de la rivière Restigouche dans l'Est du Canada réalisée par l'Université du Nouveau-Brunswick et M. Van Lantz, en 2010, révèle que, en 2009, les camps ont fait une contribution directe de plus de 10 millions de dollars en dépenses, y compris 5 millions de dollars en salaires, 4,1 millions de dollars en biens et services et 1,2 million de dollars en taxes foncières et en permis gouvernementaux. Cela représente 346 équivalents temps plein. Quant à elles, les contributions indirectes et les retombées s'élèvent à 1,8 million de dollars de plus en extrants et 1,2 million de dollars en salaires, soit 189 emplois de plus. Il s'agit du plus important secteur économique dans ces collectivités rurales. De plus, compte tenu du fait que le secteur ne roule pas à plein rendement, dans une situation idéale, la contribution du secteur pourrait être plus élevée. Soixante-cinq pour cent des retombées économiques sont au Nouveau-Brunswick. En tout, cela représente 11,8 millions de dollars et 535 emplois.

Je tiens à préciser que ces camps sont situés dans des collectivités rurales, qui comptent environ 7 800 habitants. Les emplois créés sont principalement des emplois de guides, de cuisiniers, de gestionnaires, de personnel d'entretien et de gardes.

En ce qui concerne les eaux publiques du Québec, il y a à la fois des eaux ouvertes assorties de frais d'accès quotidiens et un système de loterie sur les meilleurs plans d'eau. Le tout est géré par une organisation sans but lucratif située à Causapsal, dans la vallée de la Matapédia. Cette organisation gère les rivières Matapédia, Patapédia et Causapsal. Chaque année, ses revenus tirés des frais d'accès et des frais quotidiens s'élèvent à 1,15 million de dollars, ce qui représente 43 emplois saisonniers, plus 5 emplois permanents. De plus, 20 guides indépendants, qui sont des travailleurs autonomes, possèdent un permis commercial leur permettant de travailler sur ces plans d'eau.

Par conséquent, la pêche du saumon à la ligne dans la zone du bassin-versant de la rivière Restigouche est un important moteur économique pour les petits villages du nord du Nouveau-Brunswick, de la région de Saint-Quentin et de Kedgwick et de la vallée de la Matapédia.

Merci de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer au nom du Conseil de gestion du bassin-versant de la rivière Restigouche. Je suis prêt à répondre à vos questions.

• (1225)

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

Nous allons passer aux questions des membres et commencer par M. Lapointe.

[Français]

M. François Lapointe: Bonjour, messieurs.

Tout le monde s'inquiète de voir que le saumon atlantique est vraiment sous le seuil de conservation dans la plupart des rivières de l'Est du Canada. En mars dernier, M. LeBlanc a fait des déclarations lors d'une entrevue avec le quotidien *Acadie Nouvelle*. Il a parlé des seuils de conservation qui sont bien en-deçà de ce que l'on espère. Perdre cette ressource aurait un impact économique majeur. M. LeBlanc a parlé tout à l'heure de plus de 20 millions de dollars de retombées pour les camps de pêche à eux seuls.

Pour ma part, j'ai entendu plus tôt une observation qui m'a beaucoup troublé. En effet, M. Charles Cusson a dit que la politique

du Canada concernant la conservation du saumon atlantique sauvage n'avait jamais bénéficié d'un financement convenable et qu'elle n'était pas appliquée.

M. Bird, de son côté, a dit à juste titre souhaiter qu'un plan d'action canadien soit adopté. Comme l'a dit notre président, nous disposons de peu de temps pour faire le tour de cette question. Je vais donc vous faire part des problèmes les plus importants qui ont systématiquement été soulevés lors des témoignages précédents. J'aimerais savoir comment vous établiriez une priorité pour ces difficultés, de façon à en arriver à un plan d'action canadien qui permettrait peut-être de sauver le saumon atlantique.

On nous dit constamment que, pour disposer des données qui permettraient de travailler au cas de chacune des rivières à saumon, il faudrait plus que doubler les efforts de Pêches et Océans Canada en matière de recherche.

Quelles sont vos impressions à ce sujet?

Par ailleurs, il y a un manque de contrôle réel pour ce qui est des espèces invasives. On parle de l'eau de ballast, dans le cas du golfe, mais il y a aussi les bateaux récréatifs américains qui passent aux douanes sans surveillance. On nous a dit plusieurs fois que cela pouvait amener des espèces invasives.

Cette difficulté existe-t-elle dans l'Est, au Nouveau-Brunswick?

Aujourd'hui, M. Cusson a soulevé un autre point important, c'est-à-dire l'insuffisance du travail que fait la diplomatie canadienne pour voir à ce que la France, à cause de Saint-Pierre-et-Miquelon, devienne membre de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord.

Ce sont tous des problèmes majeurs. Dans le cadre du plan d'action canadien que l'on dit souhaiter, doit-on régler tous ces problèmes? Autrement, lesquels devrait-on régler en priorité, et au moyen de quelles ressources, selon vous?

Nous pourrions peut-être commencer par M. LeBlanc et passer ensuite à M. Bird.

[Traduction]

M. David LeBlanc: Merci d'avoir posé la question. Notre recommandation est liée à la situation actuelle du saumon dans la région du bassin-versant de la rivière Restigouche.

Nous sommes très préoccupés par la protection du saumon et la protection offerte par les agents du ministère des Pêches et des Océans. Par exemple, je crois qu'il n'y a que deux agents de Pêches et Océans pour environ 5 000 kilomètres carrés au Nouveau-Brunswick. De plus, les agents sont situés à l'extérieur de la zone, à Grand Falls, dans la vallée du fleuve Saint John, soit à environ une heure et demie de nos rivières.

Compte tenu de toutes les compressions et les fermetures — par exemple le bureau régional de protection de Pêches et Océans à Kedgwick, qui a fermé ses portes il y a trois ans —, la protection est déficiente. Par conséquent, la protection est pour nous une préoccupation, parce qu'il continue à y avoir du braconnage dans notre bassin-versant, et il faut régler ce problème.

En ce qui concerne le...

• (1230)

[Français]

M. François Lapointe: Monsieur LeBlanc, vous dites qu'avant même d'en arriver à la question du manque de financement pour la recherche, il faut comprendre que le niveau actuel de protection est insuffisant. C'est ce que j'ai compris de vos propos. Est-ce exact?

[Traduction]

M. David LeBlanc: Oui, exactement. La protection offerte par le ministère des Pêches et des Océans est déficiente.

[Français]

M. François Lapointe: Merci.

[Traduction]

M. David LeBlanc: En ce qui concerne la prédation, il y a une augmentation de la population des phoques gris, et nous sommes convaincus que cela a un impact sur le fait que les poissons ne reviennent pas à la rivière. Nous voyons aussi des phoques communs maintenant sur la rivière Restigouche. L'année dernière, un phoque s'est rendu jusqu'à 125 kilomètres de la limite de la marée. La prédation par les cormorans est aussi une préoccupation dans l'estuaire de la rivière Restigouche. La prédation est donc un autre problème qui mine la conservation à long terme du saumon.

[Français]

M. François Lapointe: Merci.

Monsieur Bird, vous avez parlé d'un appel à un plan d'action. Quelles seraient les premières étapes urgentes que devrait établir le gouvernement fédéral?

[Traduction]

M. J.W. Bird: Eh bien, le plan d'action qui a généralement été demandé consiste, premièrement, à établir des limites sur les prises pour la pêche à la ligne. Ici, au Nouveau-Brunswick, par exemple, tous les poissons pêchés doivent être remis à l'eau. Il n'y a donc aucune récolte de saumons sauvages. Nous espérons que les autres provinces — Terre-Neuve et le Québec — prendront des mesures semblables. Nous avons demandé au gouvernement fédéral de mettre en place un programme de contrôle des prédateurs visant le bar rayé dans la rivière Miramichi et les phoques gris — comme mon collègue l'a mentionné — dans les rivières Restigouche et Miramichi. Nous avons aussi demandé au gouvernement fédéral d'appliquer la nouvelle réglementation touchant les filets maillants. Nous espérons que, un jour, les filets maillants seront interdits et qu'on pourra utiliser des trappes en filet afin que les gros poissons puissent être relâchés pour qu'ils puissent frayer, et ce, même dans les zones de pêche des Premières Nations.

Je crois que l'idée maîtresse de nos recommandations, c'est qu'il faut protéger les rivières et préserver le processus de frai, tandis que nous continuons à travailler et à trouver des solutions au mystère de la mortalité des saumons en haute mer. Cela exige un important effort international par l'intermédiaire d'organisations comme l'OCSAN, dont le Canada est un membre important.

[Français]

M. François Lapointe: Monsieur Bird, je comprends que vous appelez « un mystère » le problème de la perte des bancs de saumon en mer. Cependant, au meilleur de votre compréhension du dossier et de vos compétences, y a-t-il des pistes de solution? Le mystère n'est sûrement pas total.

M. Cusson parlait du problème avec Saint-Pierre-et-Miquelon, qui n'est pas soumis à la réglementation de l'Atlantique Nord. Selon vous, y a-t-il des pistes à suivre en priorité pour trouver le problème mystère qui fait perdre autant de bancs de saumon en mer?

[Traduction]

M. J.W. Bird: D'importantes mesures ont été prises. Au cours des dernières années, les organisations de l'OCSAN ont réalisé un programme quinquennal appelé SALSEA, auquel le Canada a

contribué de façon importante. Nous devons continuer à réaliser ce genre de recherches fondées sur la collaboration; certaines sont en cours.

En ce qui concerne Saint-Pierre et Miquelon, nous devons demander à la France de pousser Saint-Pierre et Miquelon à devenir membre de l'OCSAN. Nous n'y sommes pas encore arrivés. En fait, Saint-Pierre et Miquelon a le statut d'observateur auprès de l'OCSAN, et on a eu un peu de difficulté à l'obliger à déclarer sa récolte. La délégation canadienne de l'OCSAN poursuit ses travaux à cet effet.

[Français]

M. François Lapointe: J'aimerais revenir sur un autre aspect qui avait été noté par M. Cusson, soit le manque de soutien financier à la recherche. Par exemple, suivre par satellite un saumon de grande taille peut coûter 25 000 \$ aux organisations qui font de la recherche sur le saumon atlantique.

On a évalué que le financement actuel ne représente environ que 60 % de ce qu'il était il y a 10 ou 15 ans. Quelles sont vos observations à cet égard? Faudrait-il décider le plus rapidement possible de réinvestir dans la recherche? Si oui, dans quelle direction devrions-nous aller pour faire en sorte d'avoir les meilleurs résultats possibles?

• (1235)

[Traduction]

M. Mark Hambrook (président, Association du saumon de Miramichi inc.): Certainement, l'Association du saumon de Miramichi a créé un partenariat avec la Fédération du saumon atlantique pour réaliser une partie de ces recherches, le suivi des saumons dans l'océan grâce à des transmetteurs satellites. C'est très dispendieux, et nous aimerions que le gouvernement fédéral participe à ces travaux. Jusqu'à présent, tout a été fait par le secteur sans but lucratif, et nous avons réussi à obtenir des fonds.

Nous avons donc besoin du gouvernement fédéral comme partenaire. Nous ne lui demandons pas de tout financer, mais il faut qu'il crée plus de partenariats avec le secteur sans but lucratif si nous voulons atteindre tous les objectifs visés, et c'est de comprendre ce qui arrive au saumon dans l'océan.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lapointe.

Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck: Merci.

Merci aux témoins.

L'Association du saumon de Miramichi a participé aux travaux du groupe de travail que le ministre a récemment créé. Appuyez-vous ce processus? Puisque vous faites partie du groupe de travail, j'imagine que vous appuyez aussi les recommandations. Pouvez-vous nous parler de votre expérience au sein du groupe de travail?

M. J.W. Bird: Aucun d'entre nous ici présents n'a participé directement aux travaux du groupe de travail, mais nous avons tous mis l'épaulé à la roue, d'une façon ou d'une autre, pour exiger la création d'un tel groupe de travail. Nous croyons que le groupe de travail est une très bonne façon de cerner les besoins et de formuler de bonnes et solides recommandations à la ministre. Nous espérons grandement que certaines des recommandations se traduiront par des mesures rapides, et que l'on pourra mettre en place les solutions requises, dont certaines que j'ai décrites à votre collègue au cours des dernières minutes.

M. Robert Sopuck: Oui. J'ai appuyé fortement la recommandation d'accroître les prises de bars rayés. Je crois que nous aurions pu aller plus loin à ce sujet, parce que je suis d'accord avec un commentaire formulé plus tôt selon lequel la « prédation » non naturelle est un facteur important du déclin du saumon de l'Atlantique.

L'Association du saumon de Miramichi a réalisé un certain nombre de projets dans le cadre du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives. C'est quelque chose dont j'ai parlé directement avec certains d'entre vous. Pouvez-vous décrire certains des projets que vous avez réalisés dans le cadre du PPCPR? Ont-ils été efficaces?

M. Mark Hambrook: Oui, beaucoup. Ce programme a été très bon pour nous. Je crois que nous avons reçu presque 150 000 \$ au cours des trois dernières années ce qui a généré 150 000 \$ de plus en dépenses, pour réaliser certains projets. Une partie des projets visaient des questions liées à l'habitat.

Nous vivons actuellement une période de réchauffement climatique. Nous observons des conditions d'eau chaude. Nous utilisons l'argent pour créer des sanctuaires d'eau froide où les saumons peuvent survivre, durant les périodes de condition d'eau chaude. Nous avons aussi les obstacles au frayage.

Ce programme a été très bon. Ce n'est pas gratuit: c'est un programme à frais partagés. Nous devons trouver 50 % du financement. Mais ce sont des programmes comme celui-ci qui permettent de faire avancer les choses. C'est le genre de programme dont nous avons besoin.

M. Robert Sopuck: Je suis heureux de l'entendre. Bien sûr, comme vous le savez, dans notre dernier budget, nous avons ajouté 30 millions de dollars de plus au PPCPR, faisant passer à 55 millions de dollars le financement de la conservation des habitats, qui sont importants pour les activités de pêche récréative. Je crois que, au bout du compte, on aura réalisé près de 800 projets partout au pays. C'est vraiment remarquable, et c'est une preuve de l'éthique de conservation du milieu de la pêche à la ligne, ce dont vous pouvez tous être très fiers.

En ce qui concerne les habitats du saumon en eau douce, que pouvons-nous faire de plus pour améliorer, conserver et protéger les habitats en eau douce du saumon de l'Atlantique?

• (1240)

M. David LeBlanc: Je peux parler au nom de la région de Restigouche. Nous avons certaines craintes concernant les débits de pointe découlant des activités du secteur forestier. Il existe des modèles que nous utilisons pour calculer cet impact. Il s'agit d'un calcul de la zone de coupe à blanc équivalente, qui permet de calculer en pourcentage l'impact des activités forestières sur le bassin-versant... de façon à pouvoir déplacer les zones de coupes et à s'assurer de ne pas dépasser 50 % de coupes équivalentes dans le bassin-versant, parce que c'est ce qu'on constate dans le réseau de la rivière Restigouche. Les dérives des glaces se produisent plus tôt au printemps, et les plus grosses masses de glace endommagent davantage les rives. Durant l'été, c'est l'opposé, c'est très sec, alors il n'y a pas d'eau. Il y a une importante différence entre les débits de pointe et les périodes où le niveau d'eau est le plus bas. C'est un sujet sur lequel il faut se pencher, soit tout l'impact des activités forestières sur les réseaux hydrographiques.

M. Mark Hambrook: Si vous le permettez, j'aimerais ajouter que l'un des programmes que nous envisageons d'exécuter vise à produire une image thermique de l'ensemble du bassin versant de la Miramichi. Cela nous permettrait de repérer tous les apports d'eau

froide et de les protéger — avec la collaboration des sociétés forestières — en accroissant l'ampleur des zones tampons qui les entourent et, dans les cas où il est possible d'effectuer des travaux d'amélioration — en accroissant l'ampleur de ces apports eux-mêmes.

L'habitat est en bon état, et nos bassins versants se trouvent dans des sites forestiers sous-exploités. En fait, nos bassins versants sont en bon état, mais il est toujours possible d'apporter de petites améliorations, par exemple d'améliorer l'accès aux frayères en enlevant les obstacles à la circulation et en protégeant le poisson pendant qu'il se trouve à ces endroits.

M. David LeBlanc: Je pourrais peut-être ajouter quelque chose à propos du programme de protection de la pêche récréative. Dans la région de la Restigouche, nous avons mené l'an dernier un projet qui nous a permis de réduire de 120 tonnes par année, grâce à la technologie LIDAR, les dépôts de limon occasionnés par les exploitations de pommes de terre de Saint-Quentin. Il s'agit de l'un des projets que nous avons menés l'an dernier.

L'envasement demeure un problème, et c'est pourquoi un autre projet que nous allons mener cette année a été approuvé. En collaboration avec une importante scierie de Saint-Quentin, nous allons effectuer des travaux de drainage afin d'atténuer les répercussions des activités du parc à bois sur le ruisseau Five Finger Brook. Voilà un autre exemple de projets financés grâce au programme du MPO.

M. Robert Sopuck: C'est très impressionnant.

En ce qui concerne les habitats d'eau douce du saumon atlantique, je suis frappé par le fait que vous puissiez vous pencher sur les problèmes qui existent en eau douce et parvenir à les régler au fil du temps. Nous savons ce que nous faisons dans les zones d'eau douce. À mes yeux, les problèmes liés au saumon atlantique en montaison tirent essentiellement leur origine de l'estuaire et de la haute mer.

En fonction de ce que nous semblons avoir appris, est-il juste de conclure que c'est dans l'estuaire et en haute mer que résident véritablement les problèmes?

M. Mark Hambrook: Je pense qu'il s'agit là d'une conclusion qu'ont tirée le ministère des Pêches et des Océans et la plupart des organisations non gouvernementales. Pour une organisation fluviale comme la nôtre, le fait de nous intéresser à l'Atlantique constitue un écart par rapport à notre mandat, qui est axé sur notre rivière. Nous participons à quelques recherches de ce genre parce qu'il est essentiel de les mener afin de trouver des réponses.

M. Robert Sopuck: Exact. Je crois que les problèmes liés à la haute mer sont d'une effroyable complexité.

En ce qui concerne le Groenland, je vous dirai que nous avons eu une discussion à ce sujet plus tôt, et que j'ai la ferme conviction que le Canada peut revendiquer plus légitimement que d'autres pays des droits sur ces poissons, vu que nous les produisons et que nous possédons les endroits où ils sont nés et élevés.

Êtes-vous d'accord avec moi là-dessus?

M. J.W. Bird: Je pense que tout le monde s'entend sur le fait que la pêche groenlandaise est une pêche d'interception. L'ensemble du poisson pêché par les Groenlandais provient d'autres pays. Pourtant, il est très difficile d'empêcher ce pays de pratiquer également une pêche qui pourrait être qualifiée de pêche de subsistance. L'important est de tenter de faire en sorte que les captures liées à cette pêche de subsistance se limitent à environ 20 ou 30 tonnes, comme en ont en quelque sorte convenu les pays membres de l'OPANO alors qu'elles ont augmenté pour atteindre, selon nos estimations, 50 ou 60 tonnes.

Ce qui rend difficiles nos pourparlers avec le Groenland — et il s'agit d'un processus non pas militaire ou agressif, mais diplomatique —, c'est le fait que notre propre consommation de saumon sauvage de l'Atlantique est considérable, que les captures au Labrador et au Québec sont notables, et que les provinces maritimes ont pratiqué la surpêche dans le passé. Le Groenland est toujours prompt à rappeler tout cela au Canada et à se servir de ces éléments comme d'une arme dans le cadre des négociations que nous menons en vue de réduire ses quotas. Il s'agit d'un problème que nous devons tous continuer à tenter de régler. Des sanctions seront peut-être imposées un jour ou l'autre. On en viendra peut-être à échanger de la crevette contre du saumon, ou peut-être qu'un processus diplomatique plus substantiel permettra de trouver des réponses et des solutions.

• (1245)

M. David LeBlanc: J'aimerais ajouter quelque chose à ce sujet. Il y a deux semaines, je me suis rendu à Québec pour assister à une réunion du comité consultatif présidé par M. Greg Roach. C'est là que j'ai appris pourquoi le gouvernement du Québec n'avait pas réduit le nombre d'étiquettes fournies avec les permis délivrés dans cette province. Là-bas, les permis s'assortissent toujours de sept saumons. On nous a expliqué que cela était attribuable à un accord conclu en 1922 avec le Canada. Le Québec ne peut pas décider par lui-même de réduire le nombre d'étiquettes. On a reporté la décision de réduire leur nombre en raison de la pléthore de formalités administratives liées à cet accord, même si la plupart des associations et des grandes fédérations québécoises s'étaient prononcées en faveur de la réduction du nombre d'étiquettes, ce qui aurait peut-être permis au Groenland ou aux autres provinces d'avoir une meilleure opinion de l'industrie de la pêche du Québec. Cela n'a pas été possible en raison de l'accord en question. On a recommandé au comité consultatif d'accélérer les choses de manière à ce que le Québec puisse réduire le nombre d'étiquettes en 2016.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux témoins.

Je tiens plus particulièrement à souhaiter la bienvenue... je suppose que je pourrais vous appeler l'honorable John Bird, mais personne ne comprendrait de qui il s'agissait. Lorsque vous êtes originaire de la région de l'Atlantique...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Lawrence MacAulay: Les choses n'ont pas beaucoup changé ici. Il y a quelques nouveaux visages, mais le problème demeure le même.

Bud, j'aimerais que vous nous fournissiez un peu plus de précisions. Je suis très intéressé par ce qui se passe au Groenland. Je songe également à ce qui se passe dans le secteur de la pêche au thon. Les techniques utilisées pour pêcher le thon rouge varient d'une région du monde à l'autre. Comme vous le savez, ici, nous pêchons à la canne et au moulinet, et cette technique s'assortit d'une foule de restrictions.

Je comprends très bien que le Groenland possède un droit, mais ses captures sont probablement deux ou trois fois plus élevées que celles auxquelles il a droit. Il y a un certain moyen — et je sais que vous avez brièvement parlé des autres méthodes que les gouvernements peuvent utiliser, mais bien souvent... je dois faire attention à ce que je vais vous dire... Les gouvernements n'insistent pas

suffisamment sur l'importance que revêt le fait de régler ces problèmes — aucun gouvernement ne le fait. Cela est tout à fait injuste — les captures du Groenland s'élèvent probablement jusqu'à 70 tonnes, alors qu'elles ne devraient être que d'environ 20 tonnes.

J'aimerais que vous nous fournissiez des éclaircissements là-dessus.

M. J.W. Bird: Tout d'abord, Lawrence, permettez-moi de vous saluer. Je me souviens de vous à l'époque où j'étais à Ottawa. Je suis heureux de vous revoir.

Je vais moi aussi faire très attention à ce que je vais dire, vu que, au sein de la délégation nationale, je ne suis qu'un conseiller de notre chef, qui fait bien souvent fi des conseils que je lui prodigue. D'une part, il est difficile d'amener le Groenland à reconnaître la nécessité des mesures de contrôle, et cela est très frustrant. D'autre part, il n'est pas difficile de comprendre qu'il est malaisé pour le Groenland d'exercer un contrôle, compte tenu de sa géographie complexe. De fait, il doit s'occuper de centaines de kilomètres de côtes, de très petits villages de pêche et d'autres choses du genre, de sorte qu'il est presque impossible pour le gouvernement d'exercer un contrôle digne de ce nom. Il est incapable d'effectuer un véritable décompte, encore moins d'exercer un contrôle. Toutefois, je crois que nous faisons des progrès. À mes yeux, un consensus est en train de s'établir sur le fait que le Groenland doit réduire ses captures et exercer un contrôle sur elles de manière à ce qu'elles s'établissent à environ 25 tonnes. Cela dit, tant qu'il sera en mesure de faire valoir que les captures canadiennes au Labrador ou les captures combinées du Labrador, du Québec et d'ailleurs sont plus ou moins cinq fois plus élevées, nous aurons beaucoup de mal à défendre notre point de vue. Tout cela est extrêmement frustrant pour toutes les parties concernées.

• (1250)

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, Bud.

Est-ce que quelqu'un d'autre a un commentaire à faire?

Monsieur Hambrook, le gouvernement affecte actuellement quelque 12 millions de dollars aux activités liées au saumon dans la région de l'Atlantique. Au début des années 1980, ces dépenses en la matière s'élevaient à 24 millions de dollars, ce qui représenterait aujourd'hui près de 30 millions de dollars. Je présume que vous êtes d'avis qu'il est très important que le gouvernement redouble d'efforts en ce qui concerne les programmes, les partenariats et toutes les mesures requises pour faire en sorte de préserver le saumon atlantique.

Si l'on examine les limites minimales propres à assurer la conservation des stocks et tous les éléments qui contribuent réellement à la baisse des stocks de saumon, on en arrive à la conclusion que, si nous ne faisons rien, il n'y aura plus du tout de pêche au saumon. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Mark Hambrook: Oui.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur LeBlanc, vous avez dit quelque chose à propos des étiquettes au Québec et de ce qu'on peut ou ne peut pas faire là-bas. Je ne suis pas certain que les membres du comité ont pleinement compris de quoi il retourne, mais il faut que nous puissions en arriver à mener des pourparlers. Comme M. Bird et d'autres personnes l'ont dit, il faut que nous puissions faire savoir au Groenland que nous faisons quelque chose de différent à l'échelle internationale pour nous assurer d'être en mesure de réduire les captures au Groenland. Si tout le monde souhaite réduire le nombre d'étiquettes, il doit y avoir un moyen de le faire.

Merci.

M. David LeBlanc: En ce qui concerne mes propos touchant le nombre d'étiquettes au Québec, je vous dirai que, comme je représente un bassin hydrographique interprovincial, j'étais en quelque sorte pris entre deux feux. Le ministère des Pêches et des Océans a annoncé la mise en oeuvre, dans la partie néo-brunswickoise du bassin, de règles relatives à la remise à l'eau de tous les poissons et à l'utilisation d'un hameçon simple sans ardilhon, alors que, tout juste après cela, le Québec a annoncé qu'il maintiendrait le quota de sept étiquettes par permis, lesquelles peuvent être appliquées au grand saumon ou au madeleineau. La situation est bien différente d'un côté et de l'autre de la rivière. Il n'y a pas encore eu d'harmonisation en ce qui a trait aux eaux limitrophes, mais il n'en demeure pas moins que le Nouveau-Brunswick exigera cette année que les pêcheurs à la ligne remettent à l'eau tout le poisson qu'ils capturent, tandis que, au Québec, ces pêcheurs pourront conserver sept grands saumons. Il s'agit d'une grande différence.

Comme je l'ai mentionné, le Québec était probablement disposé à réduire le nombre d'étiquettes fournies avec chaque permis, mais il n'a pas été en mesure de le faire en raison de l'accord conclu en 1922 avec le Canada. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de réduction. Il est prioritaire que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec discutent des mesures à prendre pour que le Québec puisse réduire en 2016 le nombre d'étiquettes dont disposent les titulaires de permis de la province.

M. J.W. Bird: Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais ajouter que bon nombre de personnes ne comprennent pas que le ministère des Pêches et des Océans applique la Loi sur les pêches dans toutes les provinces, sauf au Québec. Je pense que c'est en vertu de l'accord de 1922 que le Québec détient ce pouvoir qui relève habituellement du MPO. En écoutant parler M. LeBlanc, j'ai compris ce matin pour la première fois que cet accord de 1922 comportait peut-être une disposition problématique selon laquelle les deux gouvernements doivent s'entendre au moment d'apporter une quelconque modification à cet égard. Par conséquent, de façon à ce qu'on puisse réduire les quotas dont s'assortissent les permis au Québec, une intervention, une participation ou une collaboration du gouvernement fédéral est nécessaire. Je n'avais jamais entendu parler de cela, mais il s'agit assurément d'une chose qui est faisable.

L'hon. Lawrence MacAulay: En tout cas, je l'espère vraiment.

Bud, vous avez évoqué les dommages que les filets maillants causent au saumon. Avez-vous quoi que ce soit à ajouter là-dessus? Souhaitez-vous l'interdiction des filets maillants?

• (1255)

M. J.W. Bird: Eh bien, oui. Il existe d'autres méthodes de pêche, plus particulièrement les trappes en filet, qui permettent [*Note de la rédaction: inaudible*]. Tout ce qui entre dans un filet maillant meurt, tandis que les poissons pris dans une trappe en filet sont libérés un à la fois par un orifice. Ainsi, les grandes génitrices peuvent être relâchées dans la rivière. Une nation de Red Bank, au Nouveau-Brunswick emploie cette méthode; depuis quelques années, elle utilise des trappes en filet plutôt que des filets maillants.

En outre, en Finlande, dans la mer Baltique, on a pu constater récemment que les trappes en filet fonctionnent dans l'océan. Il n'y a pas que dans les rivières qu'on peut utiliser ce type de filet pour capturer les poissons un à la fois et réduire l'ampleur de la pêche.

Nous devrions donc prendre des mesures de ce genre au Labrador, par exemple.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur Bird, je pense simplement qu'il est important que les différences soient mentionnées

aux fins du compte rendu. Le comité tente d'améliorer la situation de la pêche récréative à l'échelle du pays, et il est donc utile que ces renseignements soient consignés au compte rendu. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacAulay.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci, monsieur le président.

Nous attendions M. Leef, mais il n'est pas revenu.

J'ai un commentaire à faire, et je crois que je vais également poser une question. Ensuite, M. Sopuck, qui a toujours une foule de questions à poser, pourra peut-être, s'il a le temps...

Je vous remercie de votre contribution. Nous n'avons pas parlé de la pêche récréative en général au Nouveau-Brunswick — nous avons presque exclusivement parlé du saumon. Si vous le permettez, je vais en parler moi aussi.

Voici mon commentaire. Je crois avoir eu à plusieurs reprises l'occasion de diriger la délégation canadienne dans le cadre de la Conférence des ministres des Pêches de l'Atlantique Nord, et j'ai pu chaque fois participer à une réunion bilatérale sur le saumon atlantique avec des représentants officiels du Groenland. Comme M. Bird l'a indiqué, je pense, il s'agit d'un problème. Si ce sujet pose des difficultés, c'est parce que le Groenland est bien au fait de la manière dont le Canada gère cette ressource. Cependant, nous revenons sans cesse sur le sujet, et nous le ferons de nouveau cette année.

Nous avons parlé de ce qui se passe au Canada et dans l'océan. Il s'agit d'un problème difficile à régler. En outre, bien entendu, cela exigera de l'argent. Au Canada, nous avons discuté du fait que, cette année, au Nouveau-Brunswick, par exemple, toutes les prises devront être remises à l'eau, mais que, au Québec, ce ne sera pas le cas. Ces deux pêches sont licites. Cela dit, quel type de problème la pêche illicite et les prises non déclarées de saumon atlantique posent-elles au Nouveau-Brunswick, par exemple, ou ailleurs au Canada?

M. J.W. Bird: Les documents dont dispose le MPO indiquent chaque année un nombre considérable de prises non déclarées. Je ne me rappelle pas la quantité que cela représente; je crois qu'il s'agit d'à peu près 100 tonnes. Je dois dire que je n'arrive tout simplement pas à comprendre où ces poissons sont capturés. Je pourrais peut-être demander à Mark de nous en dire davantage là-dessus, mais je ne crois pas que le braconnage sur les rivières représente encore un grave problème. À mon avis, les captures fortuites dans l'océan sont très, eh bien... Il est illégal d'être en possession de saumons non étiquetés, et, à présent, comme tous les poissons doivent être remis à l'eau, il est illégal d'être en possession du moindre poisson. Ainsi, je ne suis pas certain de savoir où sont réalisées ces prises non déclarées. Le savez-vous, Mark?

M. Mark Hambrook: Eh bien, je crois que cela se passe au sein d'une foule de nations autochtones où la surveillance n'est pas adéquate. Il arrive encore de temps à autre qu'un pêcheur à la ligne prenne un saumon et omette de l'étiqueter, mais comme M. Bird l'a dit, je suis d'avis que cela se produit moins souvent qu'auparavant. À coup sûr, au cours de ma vie, j'ai vu l'ampleur de ce problème diminuer de façon draconienne. Il y a eu une prise de conscience collective à cet égard, et les gens savent qu'ils seront dénoncés ou réprimés s'ils capturent du poisson de façon illégale. Les pairs exercent à présent une pression de ce genre.

Il y a aussi les captures fortuites dans le cadre des pêches commerciales. Si un pêcheur de maquereau trouve un saumon dans son filet maillant, il doit le retourner à l'eau même s'il est mort, mais la plupart des gens se disent: « Je vais le conserver puisque, de toute façon, il est mort. » Cela se produit.

Il s'agit là d'une prise non déclarée. Des poissons meurent dans ces circonstances.

• (1300)

M. Brian Moore: Il faut également tenir compte de l'importance accrue qu'a pris le saumon d'élevage au cours des dernières années. Il ne vaut plus la peine d'aller capturer du poisson et de courir le risque de se faire prendre lorsqu'on peut tout simplement acheter du saumon d'élevage à un prix raisonnable.

M. David LeBlanc: Le braconnage demeure un problème sur quelques-unes des rivières du bassin de la Restigouche. Par exemple, dans la rivière Little Main Restigouche, si l'on a de la difficulté à atteindre le nombre requis d'échappées de géniteurs, c'est principalement en raison du braconnage. Comme je l'ai dit plus tôt, très peu de mesures de protection sont prises dans ce secteur, et certains indices — par exemple des filets trouvés sur les rives et des boîtes de vers — permettent de croire que des gens se livrent au braconnage.

Il y a aussi le fait qu'on considère toujours que le braconnage est une infraction sans grande gravité. En vertu des lois du Nouveau-

Brunswick, ce n'est qu'à la deuxième ou à la troisième infraction, si je ne m'abuse, que le braconnage devient un délit grave.

Par exemple, au Québec, on recueille une somme de 1,15 million de dollars grâce aux droits d'accès journalier. On utilise ces fonds pour financer les activités d'une unité chargée d'assurer une protection, de gérer les passes migratoires, de retenir le poisson pendant tout l'été jusqu'à la période de frai et de ne le relâcher qu'en octobre. Ces rivières affichent d'excellents totaux de montaison.

Par exemple, dans la vallée de la Matapédia, la rivière Causapsal présente chaque année un taux d'échappée de géniteurs de 200 ou 300 % grâce à la passe migratoire, qui permet de retenir le poisson jusqu'à la fin. Les rivières où une barrière ou une passe est installée affichent de bien meilleurs résultats que celles où l'on ne trouve aucune barrière de protection ou celles qui, comme la rivière Upsalquitch Nord-Ouest, disposent d'une barrière qui n'est pas utilisée chaque année.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kamp.

Messieurs, je vous remercie une fois de plus, au nom du comité, d'être venus ici aujourd'hui et d'avoir pris le temps de nous présenter des exposés et de répondre à nos questions. Nous vous en sommes extrêmement reconnaissants. Merci et bonne journée.

Comme il n'y a aucun autre point à l'ordre du jour, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>